



# Sologne des Étangs

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Procès-verbal

5 juin 2024

19h00  
Salle de réunion  
Domaine de Villemorant

## Table des matières

<b>1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 AVRIL 2024 .....</b>	<b>3</b>
<b>2) DEVELOPPEMENT TERRITORIAL .....</b>	<b>3</b>
a) Retour sur la réforme de la ZRR .....	3
b) Convention Petites villes de demain .....	3
c) Approbation de la convention-cadre établie à mi-parcours pour le dispositif Petites villes de Demain.....	4
d) Demande de renouvellement exceptionnel d'un bail dérogatoire aux tarifs d'un bail commercial.....	4
e) Renouvellement de la convention de partenariat avec Initiative Loir-et-Cher.....	5
f) Projet de réhabilitation de l'ancien EHPAD de Neung-sur-Beuvron – retour sur la DETR obtenue.....	6
g) Demande de subvention exceptionnelle de l'UCPS à la CCSE, pour l'acquisition d'un bâtiment. ....	6
<b>3) BUDGET - FINANCES .....</b>	<b>6</b>
a) Fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M57 .....	6
b) Crédances éteintes – budget développement économique ECOPARC .....	7
c) Crédances éteintes – Budget annexe SPANC .....	8
<b>4) RESSOURCES HUMAINES.....</b>	<b>8</b>
Actualisation du tableau des effectifs à la suite de l'avis favorable du CST .....	8
<b>5) TOURISME .....</b>	<b>9</b>
Validation du projet d'édition d'un guide touristique déposé chez les hébergeurs du territoire.....	9
<b>6) URBANISME .....</b>	<b>10</b>
Demande d'avis délibératif sur le projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol, de postes de transformation, d'une station HTA/BTA et de plusieurs clôture et citerne incendie sur les communes d'Ardon et de La Ferté saint Aubin. .....	10
<b>7) ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>11</b>
a) Renouvellement de la convention de remboursement des prestations relatives à la lutte contre les frelons asiatiques. .....	11
b) Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour siéger aux COPIL Natura 2000 .....	11
<b>8) TOUR DE TABLE ET QUESTIONS DIVERSES .....</b>	<b>11</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>13</b>

## APPEL

*Membres en exercice : 27 conseillers + 2 suppléants*

Michel Buffet, Evelyne Foucher, Dominique Gardy, Jean-Pierre Guémon, Laurence Lassus, Eric Fassot, Rachel Griveau (suppléante), Agnès Thibault, Jean-Pierre Amoureaux, Philippe Agulhon, Pascal Lieuve, Eric Morand, Hubert Azemard, Guillaume Giot,	Joëlle Andreoletti, Grégory Luneau, Marielle Lelait, Christian Léonard, Alain Chauvet, Christine Javary, Daniel Borysko, François d'Espinay-Saint-Luc, Jean-Michel Mardon (suppléant) Nicolas Deguine, Martine Ruet, Hubert Chevallier, Dominique Herpin, Daniel Lombardi, Olivier Brunetaud.
---	---

*Membres en exercice : 27*

*Présents : Michel BUFFET, Evelyne FOUCHER, Jean-Pierre GUEMON, Laurence LASSUS, Agnès THIBAULT, Jean-Pierre AMOUREAUX, Philippe AGULHON, Pascal LIEUVE, Eric MORAND, Guillaume GIOT, Joëlle ANDREOLETTI, Grégory LUNEAU, Marielle LELAIT, Christian LEONARD, Alain CHAUVENT, Christine JAVARY, Daniel BORYSKO, François D'ESPINAY SAINT LUC, Nicolas DEGUINE, Hubert CHEVALLIER, Dominique HERPIN, Daniel LOMBARDI.*

*Membres ayant donné pouvoir : Dominique GARDY donne pouvoir à Michel BUFFET, Hubert AZEMARD donne pouvoir à Eric MORAND.*

*Absents et excusés : Eric FASSOT, Martine RUET, Olivier BRUNETAUD*

Présents : 22

Suffrages exprimés : 24

*Désignation d'un secrétaire de séance : Pascal LIEUVE*

### 1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 AVRIL 2024

#### ***DELIBERATION***

*Le procès-verbal de la séance du 10 avril est approuvé à l'unanimité.*

### 2) DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

#### **a) Retour sur la réforme de la ZRR**

#### ***POINT D'INFORMATION***

Agnès est restée en contact avec les services du Ministère et le Préfet et fait état de l'application de la réforme pour le territoire de la Sologne des Etangs.

*La Communauté de communes reste classée en Zone de revitalisation rurale pour les prochaines années.*

#### **b) Convention Petites villes de demain**

#### ***DELIBERATION***

En date du 29 novembre 2023, l'Assemblée avait validé une première convention de partenariat et de remboursement des sommes engagées par le Syndicat mixte du Pays de Grande Sologne au titre des missions du chef de projet commun « Petites villes de demain 2023-2024 ».

Les termes de cette convention sont renouvelés pour la période 2024-2025.

Le projet de convention est présenté en annexe.

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver les termes de cette convention pour la période 2024-2025.

*Le Conseil approuve à l'unanimité les termes de la convention et autorise la Présidente à signer tout document permettant sa bonne exécution.*

**c) Approbation de la convention-cadre établie à mi-parcours pour le dispositif Petites villes de Demain**

***DELIBERATION***

Dans le cadre du programme Petites villes de demain établi entre la Commune de Neung-sur-Beuvron, la Communauté de communes, l'Etat, le Conseil régional Centre-Val de Loire, le Conseil départemental de Loir-et-Cher, le syndicat mixte du Pays de Grande Sologne depuis 2021, les axes de travail commun ont pu être dégagés et sont précisés dans une convention cadre déclinée en fiches actions.

Cette convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période 2021-2026, mais aussi les ambitions retenues pour le territoire et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

Les ambitions qui rythment ce partenariat :

- Amélioration des conditions de vie de la population tout en renforçant la fonction de pôle de proximité pour la commune de Neung-sur-Beuvron :
  - Résorption de 2 friches de centre-bourg,
  - La mise en accessibilité PMR des équipements publics,
  - Le développement de liaisons douces pour faciliter les déplacements à l'échelle communale,
  - Un travail de pacification des espaces publics pour un meilleur partage de la voie entre piétons et véhicules,
- Soutenir le maillage de services de santé et renforcer le bien grandir, bien-vivre et bien-vieillir :
  - Le maintien des professionnels de santé en nombre suffisant,
  - Le développement de logements adaptés pour les personnes âgées
  - Soutenir l'accueil de la petite enfance, notamment face au vieillissement des assistantes maternelles
- Prévenir les aléas liés au changement climatique :
  - Risque inondations par la reconquête du végétal en centre-bourg,
  - Adaptation des espaces et bâtiments publics (désimperméabilisation de la cour d'école de Neung-sur-Beuvron).
- Soutien à l'attractivité économique et touristique du territoire, à mettre en perspective avec une vision plus large du territoire.

Le projet de convention cadre est annexé à cette note de synthèse.

Il est demandé au Conseil de l'approuver et d'autoriser la Présidente à la signer.

*Le Conseil approuve à l'unanimité les termes de la convention et autorise la Présidente à signer tout document permettant sa bonne exécution.*

**d) Demande de renouvellement exceptionnel d'un bail dérogatoire aux tarifs d'un bail commercial**

***DELIBERATION***

L'entreprise DMRH a bénéficié d'un bail dérogatoire sur 36 mois entre le 1<sup>er</sup> novembre 2020 et le 31 octobre 2023, pour le bureau n° 3, d'une surface de 12,87 m<sup>2</sup>.

Elle avait demandé que ce bail dérogatoire puisse être prolongé de manière exceptionnelle, afin qu'elle puisse résilier son bail d'une année sur l'autre.

Cette dérogation lui avait été accordée en date du 29 septembre 2023 au tarif de 9,50 € HT/m<sup>2</sup>/mois, au lieu de 7,50 € HT/m<sup>2</sup>/mois comme prévu dans les baux commerciaux.

Depuis le départ des taxis du Beuvron, elle souhaite reprendre le Bureau n°1 d'une surface de 11,55 m<sup>2</sup>. il est donc nécessaire de lui faire un nouveau bail avec les conditions préalablement établies (bail dérogatoire de prolongement exceptionnelle de 3 ans résiliable chaque année à 9,50€HT/m<sup>2</sup>/mois).

Pour éviter que la facturation de ce bail pose un problème auprès du Trésor public, il est nécessaire d'entériner cette mesure exceptionnelle en conseil communautaire.

*Cette demande de renouvellement exceptionnelle de bail dérogatoire aux tarifs d'un bail commercial est approuvée à l'unanimité pour l'entreprise DMRH.*

**e) Renouvellement de la convention de partenariat avec Initiative Loir-et-Cher**

***DELIBERATION***

La dernière convention avec ILC a été signée le 9 octobre 2020 pour une durée de trois ans.  
Il est nécessaire de la renouveler par délibération au prochain conseil communautaire du 5 juin.

Les éléments principaux de cette convention :

Objet de la convention : organiser les relations entre ILC et la Collectivité en vue de favoriser le développement économique du territoire. Le partenariat doit permettre :

- De compléter l'offre de financement des projets de création, de reprise ou développement des acteurs économiques du territoire,
- Faciliter et fluidifier l'intermédiation bancaire,
- Accompagner rompre l'isolement des créateurs d'entreprises, particulièrement dans l'espace rural,
- Renforcer la cohérence des interventions entre les différents agents de développement.

Les engagements mutuels :

- S'informer des initiatives menées sur le territoire, liées à la création d'entreprises et au développement économique local, et de leurs résultats,
- Mener des actions de communication sur leur partenariat de façon conjointe et indépendante.

**Engagements respectifs :**

La CCSE s'engage à :

- Participer à la réflexion sur des axes de recherche et de développement de l'association notamment lors de rencontres de travail sur des thèmes proposés,
- Orienter vers l'association les porteurs de projet ou chefs d'entreprises en vue de l'étude de leur dossier, de leur suivi, de leur parrainage,
- Participer aux comités d'agrément en charge d'étudier les demandes de financement des créateurs/repreneurs d'entreprise, sans droit de vote,
- Communiquer envers sa population des chefs d'entreprise et de cadres dirigeants, sur les missions de bénévolat d'ILC et à donner aux personnes susceptibles de devenir bénévoles, les coordonnées d'ILC,
- Développer la notoriété de l'association sur son territoire (avec supports de communication notamment)

ILC s'engage à :

- Informer les porteurs de projets ou chefs d'entreprises du partenariat CCSE – ILC,
- Informer la CCSE de la rencontre avec une entreprise de son territoire,
- Fournir un rapport d'activité annuel suite à l'assemblée générale,
- Rencontrer les porteurs de projets ou chefs d'entreprises envoyés par la CCSE et les réorienter vers un partenaire de la plateforme en fonction de l'avancement de son projet,
- Faire apparaître l'existence de ce partenariat sur sa plaquette de communication, site internet ou tout autre support, par l'insertion du logo de la CCSE.

Modalités financières :

La CCSE s'engage à verser à ILC une participation financière au fonctionnement de l'association sur la base d'une cotisation annuelle correspondant à 9% de la moyenne des prêts décaissés sur les trois derniers exercices. Chaque année, le montant de la participation est ainsi révisé.

La CCSE peut également abonder le fonds dédié aux prêts d'honneur selon certaines conditions (cf convention).

Pour 2024, le montant de la cotisation demandée est de 5 300 € (moyenne des prêts décaissés sur les exercices 2021-2022-2023 est de 59 000 €).

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver les termes de la convention de partenariat avec Initiative Loir-et-Cher.

*Philippe AGULHON précise que l'association apporte un fort accompagnement aux entreprises des territoires et est devenue un levier pour les porteurs de projets qui sollicitent des prêts bancaires.*

*Initiative Loir-et-Cher est aujourd'hui une garantie pour les établissements bancaires de la validité et de la solidité des projets portés par les entrepreneurs.*

*Le Conseil approuve à l'unanimité des personnes présentes et représentées, les termes de la convention et autorise la Présidente à signer tout document permettant sa bonne exécution.*

**f) Projet de réhabilitation de l'ancien EHPAD de Neung-sur-Beuvron – retour sur la DETR obtenue.**

**POINT D'INFORMATION**

La demande de DETR/DSIL pour ce projet a donné lieu à une DETR accordée à hauteur de 45 096 € pour 107 740 € demandés sur un montant global de projet estimé à 225 480 € HT.

Dans le cadre du CRST, une demande auprès de la plateforme a vos ID sera faite en complément.

*Le Conseil n'émet pas de remarque particulière.*

**g) Demande de subvention exceptionnelle de l'UCPS à la CCSE, pour l'acquisition d'un bâtiment.**

**DELIBERATION**

L'UCPS souhaite déménager ses locaux à Pierrefitte-sur-Sauldre et faire l'acquisition du bâtiment de l'ancien Pause-Café.

L'association souhaite faire de ce lieu un centre culturel rural autour de la culture solognote, à la fois ouvert aux activités de la commune et du territoire, mais également résidence d'artistes, point d'étape de la Sologne à vélo. Ce centre proposera également un service de prêt de matériel et d'échanges avec les communes du territoire.

Le montant de l'acquisition globale s'élève à 126 000 €, dont 30 000 € d'autofinancement prévus par l'UCPS.

Pour mener ce projet, l'UCPS demande à la Sologne des Etangs une subvention exceptionnelle de 20 000 €.

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur cette sollicitation.

*Après en avoir débattu et en l'absence du maire de La Marolle-en-Sologne Eric FASSOT, le conseil préfère surseoir à ce point pour la prochaine séance du conseil qui se tiendra le 10 juillet.*

*L'association sera sollicitée pour apporter des informations complémentaires sur leur projet, telles que :*

- *Les comptes précis de l'association,*
- *Le programme des travaux envisagés sur le bâtiment faisant l'objet de l'acquisition.*

**3) BUDGET - FINANCES**

**a) Fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M57**

**DELIBERATION**

Dans le cadre du passage à la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, l'Assemblée délibérante peut autoriser Madame la Présidente à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Ces décisions de virements de crédits sont soumises à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat et à la communication à l'assemblée délibérante lors du conseil communautaire suivant cette décision.  
L'autorisation donnée à Madame la Présidente lui permettant d'appliquer la fongibilité des crédits est valable pour un an. Ainsi une délibération doit être prise chaque année à ce sujet.

**Il est proposé au conseil communautaire :**

- d'autoriser Madame la Présidente à procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, pour tous les budgets régis par la nomenclature M57.

*Le Conseil autorise, à l'unanimité des personnes présentes et représentées, la Présidente à procéder à des mouvements entre chapitres, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, pour tous les budgets régis par la nomenclature M57.*

#### b) Créances éteintes – budget développement économique ECOPARC

##### **DELIBERATION**

Madame la Présidente rappelle que l'entreprise NULLA a été locataire du multi atelier n°2 sur la zone d'activité d'Ecoparc depuis le 23/01/2023.

Le comptable du Trésor public nous informe qu'il n'a pas pu recouvrer les titres à hauteur de 4 593,60€ en raison du jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de l'entreprise.

Aussi, Madame la Présidente propose au conseil communautaire l'effacement de la dette de l'entreprise NULLA par l'émission d'un mandat au compte 6542.

Les crédits budgétaires n'étant pas suffisants pour permettre cette écriture, il est proposé également au Conseil communautaire de voter la décision modificative n°1 du budget annexe Développement économique Ecoparc suivante :

##### Budget annexe Développement économique ECOPARC - DM 1

Comptes	Prévision BP 2024		DM N°1		TOTAL BP 2024 après réajustement		Objet
	DF	RF	DF	RF	DF	RF	
74751 - Participations GFP de rattachement		571 700,88 €		4 000,00 €		575 700,88 €	Créances éteintes - NULLA
6542 - Créances éteintes	1 000,00 €		4 000,00 €		5 000,00 €		

**Il est proposé à l'Assemblée d'approuver l'effacement de la dette de la SAS NULLA et l'émission d'un mandat à hauteur de 4 593,60€ au compte 6542 sur le budget annexe Développement économique Ecoparc.**

*Le Conseil, à l'unanimité des personnes présentes et représentées, approuve l'effacement de la dette de la SAS Nulla et l'émission d'un mandat à hauteur de 4 593,60 € au compte 6542, sur le budget annexe Développement économique Ecoparc.*

### c) Créances éteintes – Budget annexe SPANC

#### ***DELIBERATION***

En 2011 un titre a été émis pour un diagnostic d'assainissement non collectif au nom de l'entreprise ALCAUD pour un montant de 36.93€.

Le comptable du Trésor public nous informe qu'il n'a pas pu recouvrer en raison du jugement de clôture pour insuffisance d'actif de l'entreprise.

Aussi, Madame la Présidente propose au conseil communautaire l'effacement de la dette de l'entreprise ALCAUD par l'émission d'un mandat au compte 6542 pour 36.93€.

Les crédits budgétaires n'étant pas suffisants pour permettre cette écriture, il est proposé également au Conseil communautaire de voter la décision modificative n°1 du budget annexe SPANC de la façon suivante :

#### Budget annexe SPANC - DM 1

	Prévision BP 2024		DM N°1		TOTAL BP 2024 après réajustement		Objet
	DF	RF	DF	RF	DF	RF	
<b>Comptes</b>							Créances éteintes - ALCAUD
622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	7 000,00 €		- 100,00 €		6 900,00 €		
6542 - Créances éteintes	- €		100,00 €		100,00 €		

**Il est proposé à l'Assemblée d'approuver l'effacement de la dette de l'entreprise ALCAUD et l'émission d'un mandat à hauteur de 36.93€ au compte 6542 sur le budget annexe SPANC.**

*Le Conseil, à l'unanimité des personnes présentes et représentées, approuve l'effacement de la dette de l'entreprise ALCAUD et l'émission d'un mandat à hauteur de 36,93 € au compte 6542 sur le budget SPANC.*

### 4) RESSOURCES HUMAINES

#### ***DELIBERATION***

#### Actualisation du tableau des effectifs à la suite de l'avis favorable du CST

Dans le cadre d'avancements de grades, l'Assemblée avait validé en date du 21 février, la création de 4 postes à compter du 1<sup>er</sup> mars :

- d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial à temps non complet, à raison de 28 heures hebdomadaires,
- d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,

Le tableau des effectifs comprenant des postes vacants depuis le 1<sup>er</sup> mars et antérieurement à l'issue de départs d'agents, il convient aujourd'hui de le mettre à jour.

L'avis du Comité social territorial a été rendu favorable en date du 11 avril 2024 pour ces suppressions de postes.

Il est donc demandé à l'Assemblée d'approuver la suppression des postes suivants au tableau des effectifs :

- 2 postes d'adjoints administratifs à temps complet,
- 1 poste d'attaché territorial principal à temps complet,
- 1 poste d'attaché territorial à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique à 10,5/35,
- 2 postes d'ingénieurs territoriaux à temps complet.

filière	cadre d'emplois	grade	quotité de travail	ancien effectif	nouvel effectif
administrative	adjoints administratifs territoriaux	adjoint administratif territorial	35/35	1	0
			25/35	1	1
			35/35 (80%)	0	0
			35/35	0	0
		adjoint administratif principal de 2ème classe	24/35	1	0
			28/35	0	1
	attachés territoriaux	adjoint administratif principal de 1ère classe	35/35	1	1
			35/35	1	0
			35/35	0	1
		Attaché principal		0	0
technique	adjoints techniques	attaché territorial		0	0
			35/35	1	1
	ingénieurs	adjoint technique territorial	35/35	1	0
		adjoint technique principal de 2ème classe	10,5/35	1	0
animation	adjoints d'animation	adjoint d'animation territorial	35/35	0	1
				0	0
				0	0
			4/35	1	1
				9	8

*Le Conseil, à l'unanimité des personnes présentes et représentées, approuve la suppression des postes suivants*

- 2 postes d'adjoints administratifs à temps complet,
- 1 poste d'attaché territorial principal à temps complet,
- 1 poste d'attaché territorial à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique à 10,5/35,
- 2 postes d'ingénieurs territoriaux à temps complet.

*Et approuve le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus.*

## 5) TOURISME

### DELIBERATION

#### Validation du projet d'édition d'un guide touristique déposé chez les hébergeurs du territoire

Le projet de guide touristique présenté en conférence des maires a fait l'objet d'une estimation financière.

Le montant global est estimé à 5 196 € TTC.

Il est demandé à l'Assemblée de valider ce projet.

*Hubert Chevallier précise que le montant de l'opération pourra être augmenté d'environ 250 € pour l'édition de 1 000 exemplaires supplémentaires.*

*A l'unanimité des personnes présentes et représentées, le Conseil approuve ce projet et autorise la Présidente à signer les devis relatifs à la bonne exécution de cette opération.*

## 6) URBANISME

### DELIBERATION

**Demande d'avis délibératif sur le projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol, de postes de transformation, d'une station HTA/BTA et de plusieurs clôture et citerne incendie sur les communes d'Ardon et de La Ferté saint Aubin.**

Conformément aux dispositions prévues à l'article L122-1V du Code de l'environnement et de l'article R423-9 du Code de l'urbanisme, les collectivités territoriales et leurs groupements doivent être consultés au regard des incidences environnementales notables du projet sur leur territoire.

La Communauté de communes de la Sologne des Etangs étant limitrophe des communes de La Ferté-Saint-Aubin et d'Ardon par la commune d'Yvoy-le-Marron, elle est sollicitée pour donner son avis sur le projet.

Les documents sont téléchargeables sur le lien qui suit :

<https://melanissimo-ng.din.developpement-durable.gouv.fr/lecture.jsf?uuid=8Oeb8uq85J7uMV-qLAzI490452AZar7Ou7PLK7fjOI4>

EDF Renouvelables France, entité d'EDF Renouvelables, a initié en 2022, un projet photovoltaïque sur les communes de La Ferté-Saint-Aubin et d'Ardon, dans le Loiret, pour le compte de la SAS Centrale Photovoltaïque de La Ferté-Saint-Aubin.

Le projet photovoltaïque de La Ferté-Saint-Aubin s'étend sur 112,5ha et atteindra une puissance totale de 105 MWc environ.

Elle permettra de produire 118 GWh/an, d'alimenter près de 53 000 habitants et de réduire l'émission de GES d'environ 4 726 et 31 753 tonnes équivalent CO2 par an, suivant le scénario.

Ce projet s'implante sur une friche naturelle, dont le terrain n'est pas soumis à risque d'inondation.

La durée du chantier est estimée entre 18 et 24 mois.

Un raccordement sera prévu pour réaliser une liaison souterraine jusqu'au poste source MERIE à 5,5 km.

La hauteur maximale prévue pour les panneaux est de 4,01m par rapport au sol, la hauteur du bord inférieur de la table avec le sol sera de 1,1mètre.

L'accès à la centrale se fera depuis la route RD168 au droit de la partie ouest du projet.

L'ensemble du site au sol sera clôturé et sécurisé.

Le projet est dit réversible dans la mesure où le démantèlement de l'installation est prévue dans sa totalité pour partir en recyclage.

Au regard des éléments transmis :

- L'étude d'impact et ses annexes,
- La demande de permis de construire pour la partie Ouest du projet sur la commune d'Ardon,
- La demande de permis de construire pour la partie Est du projet sur la commune de La Ferté-Saint-Aubin,
- La demande de permise de construire relatif à l'installation d'un poste HTA/BTA sur Ardon
- Le résumé non technique de présentation du projet,
- Les lettres de sollicitations de l'avis de la Communauté de communes de la Sologne des Etangs

Il est demandé à l'Assemblée d'émettre un avis sur ce projet.

*Après en avoir débattu, le Conseil décide de ne pas se prononcer sur ce projet.*

## 7) ENVIRONNEMENT

---

### DELIBERATION

a) **Renouvellement de la convention de remboursement des prestations relatives à la lutte contre les frelons asiatiques.**

La convention actuellement en vigueur prend fin au 22 juin prochain.

6 entreprises du territoire ont été sollicitées et sont parties prenantes de la convention :

- La SARL JB 3D (Monsieur Bottier à Saint-Viâtre),
- SOS Guêpes et frelons 41-45 (Monsieur Barret à Seris),
- Centre Guêpes et frelons (Monsieur Lennert à Vouzon),
- Objectif Frelons (Monsieur Florian Richard à Yvoy-le-Marron),
- Nuisible services 41 (Monsieur Amand à Millançay),
- DC Nuisibles (LA Ferté-Beauharnais)

Le projet de convention est annexé à cette note de synthèse.

Il est demandé au Conseil de valider :

- Le renouvellement de la lutte contre la prolifération des frelons asiatiques,
- Le contenu de cette convention 2024-2026.

*Le Conseil, à l'unanimité des personnes présentes et représentées, approuve les termes de la convention et le renouvellement de l'opération, pour les années 2024 à 2026.*

b) **Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour siéger aux COPIL Natura 2000**

Le prochain COPIL Natura 2000 « Sologne » et « Etangs de Sologne » se tiendra le 19 juin prochain à Lamotte-Beuvron au cours duquel le Conseil régional désignera les membres du Comité de pilotage pour l'élaboration et la mise en œuvre du document d'objectifs des sites Natura 2000 pour ces 2 territoires.

Il est demandé aux EPCI de donner le ou les noms des élus qui représenteront la CCSE pour ce COPIL.

Il est proposé au Conseil de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger aux instances Natura 2000.

*Le Conseil, à l'unanimité des personnes présentes et représentées, opte pour un vote à mains levées et désigne :*

- *Nils Aucante représentant titulaire de la CCSE,*
- *François d'Espinay-Saint-Luc représentant suppléant*

*Pour siéger aux COPIL Natura 2000.*

## 8) TOUR DE TABLE ET QUESTIONS DIVERSES

---

*Agnès THIBAULT rappelle que le Grand prix de la Sologne des Etangs se tiendra le 29 juin prochain. La Course démarra d'Ecoparc pour se terminer au même endroit. Une exposition sur les Jeux Olympiques est prévue sur le site.*

*Le Conseil est informé que l'agent d'accueil de la CCSE, Dominique DARCHIS, participera aux Jeux Olympiques en portant la flamme pour le Département de Loir-et-Cher, mais également qu'elle est bénévole durant les jeux et qu'à ce titre, elle participera au staff de Roland Garros.*

Guillaume GIOT explique qu'une rencontre a eu lieu avec la CAF de Loir-et-Cher, la fédération départementale de Familles rurales, et Arnaud Charpentier, vendredi 31 mai dernier.

La situation de l'ALSH de La Ferté Beauharnais se stabilise, malgré une situation d'endettement en cours de recouvrement et un déficit de fonctionnement, issu de l'ancienne gestion.

La nouvelle équipe en place est impliquée et motivée pour retrouver une situation saine de l'association.

La Nouvelle direction bénéficie d'un nouveau logiciel de comptabilité qui lui fait gagner du temps, et d'un accompagnement par Arnaud Charpentier.

23 enfants sont inscrits et fréquentent le centre.

La situation est donc maintenant sur la bonne voie.

### Calendrier communautaire

#### Prochaines réunions

Conférence des maires	mardi 2 juillet 2024	18h
Conseil communautaire	mercredi 10 juillet 2024	19h

Séance close à 20h30

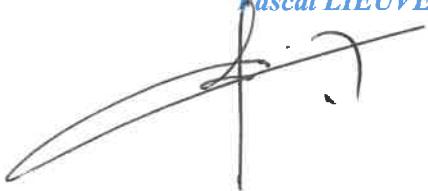
*Lu et approuvé*

*Le secrétaire de séance*

*La Présidente*

*Pascal LIEUVE*

*Agnès THIBAULT*





## ANNEXES

*Annexe 1 : Budget prévisionnel UCPS*

*Annexe 2 : convention cadre Petites villes de demain*

## Budget prévisionnel au 4 / 06 / 2024

### DEPENSES

Achat + frais ( hypothèque notaire ....) : **126 000 €**

Sur les 30 000€ d'autofinancement prévus par l'UCPS, dès le début de l'opération, 16 000 € sont destinés à l'achat (voir ci-dessous) et 14 000 € aux premiers frais d'installation.

Au cas où le soutien des collectivités serait inférieur aux sommes sollicitées, l'UCPS envisage de faire un emprunt.

### FINANCEMENT

Commune de Pierrefitte/ Sauldre : 10 000 €

Com com « Sologne des Rivières » : 20 000 €      ACQUIS

Com com « Sologne des Etangs » : 20 000 €

Com com « Cœur de Sologne » : 20 000 €

Conseil Régional : 40 000 €

UCPS : 16 000

---

**TOTAL : 126 000 €**



## Perspectives d'attractivité et impact territorial

### Projet Centre Culturel en milieu rural à Pierrefitte-sur-Sauldre

- Un lieu ouvert aux activités de la commune et du territoire :
  - école de musique itinérante,
  - salle de danse,
  - stages et rencontres avec des auteurs et conteurs,
  - ateliers de transmission de savoir-faire,
  - expositions artistiques,
  - coopération avec la bibliothèque communale,
  - point relais office du tourisme,
  - rencontres intergénérationnelles, animations avec les écoles, centres aérés et maisons de retraite,
  - lieu partagé
- Résidence d'artistes et soutien aux festivals, notamment le festival des Musicalies en Sologne à Pierrefitte-sur-Sauldre,
- Etape Sologne à vélo,
- Mise en situation des costumes d'autrefois,
- Service de prêt de matériel et d'échanges avec les communes environnantes.

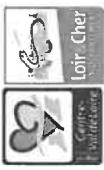
La fréquentation de ce centre culturel générera un apport d'activités aux commerces de Pierrefitte-sur-Sauldre.

Les bénévoles pourront y trouver un lieu d'accueil.

Ces nouvelles activités pourront donner lieu à la création de deux postes en complément de ceux occupés par nos deux salariées actuelles.



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA CAMPAGNE  
et des  
TERITOIRES



# CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN de Neung-sur-Beuvron

ENTRE

La commune de Neung-sur-Beuvron  
Représentée par son maire Guillaume GLOT, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 25 mai 2020,

La Communauté de communes de la Sologne des Etangs

Représentée par sa présidente Agnès THIBAULT, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du 3 juin 2020,

Ci-après désigné par « les collectivités bénéficiaires » ;

D'une part,

ET

L'Etat,

Représenté par Xavier PELLETIER, Préfet de Loir-et-Cher,  
Ci-après désigné par « l'Etat » ;

Le Conseil Régional Centre-Val de Loire,

Représenté par François BONNEAU, vice-président du conseil régional  
Ci-après désigné par « la Région » ;

Le Conseil Départemental de Loir-et-Cher,

Représenté par Philippe SOUET, président du Conseil Départemental  
Ci-après désigné par « le Département » ;

Le Syndicat Mixte du Pays Grande Sologne,

Représenté par son président Pascal BIOLAC,  
Ci-après, désigné par le « Pays de Grande Sologne » ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

## Première partie

### étagés).

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

### Article 1 - Objet de la convention cadre

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

La commune de Neung-sur-Beuvron souhaite s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 28 mai 2021.

### Le territoire

#### La Sologne, entre bôis, prairies et étangs

Située au sud d'Orléans, entre le Val de Loire et la Vallée du Cher, la Sologne s'étend des collines du Pays-Fort Sancerrois jusqu'aux portes de la Touraine. Elle s'étend sur les 3 départements du Loiret, de Loir-et-Cher et du Cher et regroupe 127 communes sur un espace couvrant 500 000 hectares. Le syndicat mixte du Pays de Grande Sologne occupe la partie centrale de ce territoire, soit près de 170 000 hectares sur 25 communes rattachées à l'arrondissement de Romorantin-Lanthenay. Couvrant plus de 70% du territoire, la forêt constitue l'unité paysagère dominante de la Sologne et de la Grande Sologne. Avec 239 000 hectares de forêts, devant la forêt d'Orléans, la Sologne héberge ainsi le 1er massif forestier de la région Centre Val de Loire dont les 2/3 se trouvent en Grande Sologne. Ce massif, privé à 92 %, se compose d'une mosaïque de biotopes étroitement imbriqués. La forêt constitue ainsi l'unité paysagère dominante de la Grande Sologne. Si celle-ci est fortement marquée par sa destination cynégétique, elle constitue par ailleurs un espace de loisirs et d'activités ouvertes à différents usages mais aussi une richesse en biodiversité, une ressource économique locale ainsi qu'un réservoir de CO2 primordial.

En 2006, le syndicat mixte du Pays adopte la 1ère charte forestière du Pays en région Centre et est retenu comme Pôle d'Excellence Rural sur la structuration d'une filière « bois énergie ».

La Sologne est la 2ème région de France en surface d'étangs (11.000 ha). Le Pays Grande Sologne en concentre la majorité sur son territoire. Cette spécificité justifie son autre appellation de « Sologne des étangs » (environ 2.800

La richesse patrimoniale et l'attrait paysager des étangs attirent un public varié, initié ou néophyte. S'ils participent à l'activité et à l'attractivité cynégétique de la Sologne (gibier d'eau), le déclin piscicole ainsi que la présence d'espèces indésirables implique une déprise de ces milieux qui constituent, pourtant, des réservoirs d'eau et de biodiversité. La « Nature » dominante, la présence de grands domaines, l'activité cynégétique croissante, l'organisation de grands événements de renommée nationales et internationales (Game Fair, Nuits de Sologne, Open Général), la présence de la Fédération Française d'équitation sur le territoire et le potentiel touristique contribuent à la renommée de la Sologne. Mais, le territoire connaît également une certaine fragilité de son équilibre socio-démographique (vieillissement important, solde naturel négatif depuis 50 ans, renouvellement exogène de la population ...) et son dynamisme local (emplois, services, équipements...).

Ces évolutions posent des enjeux essentiels qui peuvent se résumer en deux questions :

- Comment maintenir un territoire vivant et attractif ?
- Comment tirer parti des atouts naturels, écologiques et touristiques du territoire ?

#### Le Pays de Grande Sologne

Le Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne regroupe 3 communautés de communes (Cœur de Sologne, Sologne des Rivières et Sologne des Etangs) soit 25 communes pour environ 30 000 habitants répartis sur 170 000 hectares. Le territoire du Pays de Grande Sologne dispose d'un environnement naturel exceptionnel. La préservation de la biodiversité constitue un défi essentiel à relever. Une mauvaise ou une absence de gestion de ces espaces se soldent par un enrichissement progressif des milieux au détriment de la biodiversité et des paysages.

L'objectif à l'échelle du Pays est double :

- Renforcer l'attractivité de la Grande Sologne en répondant aux besoins et aux attentes de sa population :
- Accessibilité aux services et aux commerces de proximité.
- Structuration des services de soins et d'accès à la santé pour tous.
- Préservation de la qualité de vie par un aménagement du territoire structuré, coordonné et respectueux de l'environnement et de ses habitants.
- Promouvoir le bien manger en soutenant l'agriculture locale et les producteurs locaux
- Proposer des activités sportives, culturelles et de loisirs pour tous et à tous les âges de la vie
- Engager une politique en faveur de la prévention de la santé en favorisant l'activité physique et la pratique sportive adaptée à tous les publics (projet sportif de territoire).
- Promouvoir la Sologne comme un lieu de destination touristique responsable (slow tourisme) en valorisant son patrimoine architectural, naturel, matériel et immatériel, le charme de ses villages traditionnels préservés et typiquement solognots : colombages, briques, maisons à thèmes (Maison du Cerf, des Etangs, du Bracconage) et de ses espaces de nature (forêts, étangs, rivières...).

#### La commune de Neung-sur-Beuvron la communauté de communes de Sologne des Etangs :

La commune de Neung-sur-Beuvron est une commune rurale à cœur de Noviodunum. Le foyer urbain s'est constitué sur l'oppidum, puis l'agglomération s'est étendue au nord-ouest. On place la commune au centre d'un important carrefour routier qui comprendrait cinq à huit voies antiques ou romaines vers Orléans, Beaugency, Sully, Blois, Romorantin/Limoges/Poitiers, Pierrefitte-sur-Sauldre/Argent-sur-Sauldre, et Salbris/Bourges et entre deux villes importantes qui sont Bourges et Orléans.

Le bourg de Neung-sur-Beuvron s'est ensuite développé dans l'emprise de l'ancienne motte fortifiée, au confluent du

## Beuvron et de la Tharonne.

Au tout début du XVIII<sup>e</sup> siècle, le village ne comprend qu'une quinzaine d'habitations. Au cours du siècle suivant, il s'étend considérablement. Les initiatives de l'état pour redonner souffle à la Sologne, et notamment les grandes routes agricoles raccordant Neung-sur-Beuvron aux communes voisines, ne sont sans doute pas étrangères à ce phénomène. Entre 1830 et 1906, la commune et le Beuvron devient le carrefour du réseau de tramways Loir-et-Cherien. Cette première ligne nord-sud est prolongée jusqu'à Romorantin et, dans le sens est-ouest, la commune est alors traversée par la ligne Blois-Lamotte. Malgré une perte de population au début du XX<sup>e</sup> siècle, suivie d'une stabilisation, le bourg s'est doté, depuis, de nombreuses constructions nouvelles qui s'étendent largement au-delà des anciennes fortifications.

La commune de Neung-sur-Beuvron s'est donc construite autour de sa place forte, la place de l'Eglise. Cet espace de rencontre et de commerce autrefois perméable et simple, a été repensé lors de l'arrivée de l'automobile. La place s'est structurée et embellie pour mettre en valeur le monument religieux, et a surtout été imperméabilisée. L'ensemble du bourg à subit le même traitement, néanmoins la structure de la ville n'a que très peu évolué. Elle s'est développée sur un socle naturel à la topographie et à l'hydrographie marquées. Ainsi le centre-ancien est resté contenu à la confluence du Beuvron et de la Tharonne.

Le développement de la commune a donc été limité par la présence de l'eau et plus particulièrement au Sud par le Beuvron, cours d'eau instable, empêchant le développement d'activité à ses abords. Néanmoins la ville n'a pas échappé au phénomène d'étalement urbain. Il reste limité par rapport à d'autres communes du territoire, mais suit les mêmes logiques : l'urbanisation se déploie autour des axes routiers majeurs et l'architecture des nouvelles constructions tend à se standardiser (perte du caractère endémique du bâti). Ainsi lorsqu'on traverse Neung-sur-Beuvron par sa voie principale (RD23), du Sud au Nord, on distingue clairement ses différentes phases de développement : -le centre-ancien et les faubourgs constitués d'un front bâti dense à l'architecture typiquement Solognote (façades, cheminées et appareillages en briques) structuré autour d'un axe principal qui accueille une majeure partie des équipements de proximité (salle associative, médiathèque, écoles, commerces...) et qui participe grandement à l'attractivité du bourg. Plus on s'éloigne de l'hypocentre commerçants plus le bâti se déterioré et la vacance augmente. -l'habitat résidentiel, maillage de maisons individuelles aux styles architecturaux variés (bâti solignot, maison bourgeoise du XIX<sup>e</sup> siècle, autres constructions...) et disposant en général d'un jardin ou d'une cour. On retrouve dans ces parties de la commune le pôle santé, avec ses différents cabinets médicaux ainsi que la friche de l'ancienne maison de retraite (Nord-ouest) et le pôle sportif et éducatif, avec le collège, le gymnase et le camping municipal (Nord-est).

-l'habitat pavillonnaire ou lotissements  
-les zones d'activités

Cet étalement urbain engendre un mitage incitant à l'utilisation de la voiture et générant une organisation par pôles éloignés.

La départementale 923, reliant Blois à Lamotte-Beuvron, traverse le centre-bourg et constitue la rue commerçante structurante. Cette voie routière est largement empruntée, notamment par les poids lourds, générant ainsi des difficultés de circulation dans la commune. Cet axe étroit, engorgé et parfois même dangereux laisse peu de places aux mobilités douces (marché, vélo...). Un ensemble de poches de stationnements réparties autour du centre-bourg permettent de desservir les commerces et équipements tout en évitant d'avoir un très grand parking bitumé, véritable îlot de chaleur en centre urbain. Néanmoins l'autres espaces du cœur de ville sont essentiellement minéralisés, ce qui pose des problématiques d'absorption des eaux pluviales et d'excès de chaleur (écoles, parking en entrée sud de la ville...).

Neung-sur-Beuvron et de la Tharonne, deux cours d'eau qui ont façonné l'histoire de la commune. Le Beuvron, cours d'eau instable, a façonné l'urbanisation de la commune, mais aussi l'agriculture et l'économie locale.

La Sologne des Étangs suit l'influence d'un triangle structuré par :

- 3 agglomérations : Orléans au Nord (115 000 hab.), Blois à l'Ouest (46 000 hab.), Romorantin au Sud (17 500 hab.)
- les grands axes qui les relient : A10, A71, A85 et les routes départementales de liaisonnement intermédiaire.

La Sologne des Étangs est l'une des plus petites communautés de communes du Loir-et-Cher. Elle présente la particularité de ne pas être articulée autour d'un pôle de services et d'emplois suffisamment important pour structurer l'ensemble du territoire comme c'est le cas le plus souvent ; les 3 communes les plus peuplées comptent en effet chacune environ 1 200 habitants (Neung-sur-Beuvron, Dhuizon et Saint-Viâtre). De fait, le périmètre communautaire est inclus dans le bassin de vie de Romorantin-Lanthenay (exception faite de Marcilly-en-Gault qui appartient au bassin de Vierzon, selon l'INSEE) et une bonne partie de la population se trouve éloignée des grands pôles de services (40 % des habitants résident à plus de 20 min en voiture d'un pôle dit supérieur ou intermédiaire, tels Romorantin-Lanthenay ou Lamotte-Beuvron). Les métropoles les plus proches sont situées à moins d'une heure en voiture.

Ses principales caractéristiques forgent une identité forte fondée sur :

- de vastes forêts ponctuées d'une multitude d'étangs,
- d'un « archipel » de bourgs et villages répartis dans une matrice homogène et régulièrement répartie sur le territoire
- une identité architecturale typique où dominent certains matériaux tels que le bois et la brique et les formes traditionnelles de maisons basses...

### Contexte thématique

L'attractivité résidentielle s'est nettement amoindrie depuis le début des années 2010, se traduisant par un nombre réduit de personnes venant s'y installer (73 entre 2011 et 2016 contre 500 dans les 5 années précédentes). Cela ne permet plus de compenser un déficit naturel lourdement négatif (2 décès enregistrés pour 1 naissance), signe du vieillissement de la population locale. Face à ce défi, la Sologne des étangs est très bien organisée pour l'accueil des personnes âgées en structures spécialisées (en proportion, meilleure capacité départementale) mais aussi de la petite enfance (5<sup>e</sup> rang des communautés de communes).

A l'image de tant d'autres territoires ruraux, elle peine à retenir ses jeunes qui partent très nombreux pour leurs études et leur premier emploi (hiver CCSE : 114 personnes de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans contre 100 au niveau départemental et 77 au niveau national)

Bien que la population ait diminué, le nombre de ménages a continué à augmenter sous l'effet du vieillissement (d'avantage de personnes âgées vivant seules), des séparations et de la décohabitation. Cela engendre de nouveaux besoins en termes d'habitation. Le parc de logements a progressé de 3,4 % entre 2011 et 2016, alors même que la vacance faisait un bond de près de 14 %. La construction nouvelle est actuellement faible. > besoin de logements surfaces réduites

Au niveau des données de la CAF, la moyenne globale des allocataires fragiles et à bas revenus (personnes sans enfant, monoparents, couples avec enfants) est deux fois inférieure à la moyenne départementale (CCSE 15% - Loir et Cher 35%). On peut en conclure que la communauté de communes accueille moins de populations fragiles que la moyenne départementale. Les « monoparents fragiles » sont supérieurs à la moyenne départementale (CCSE 32% - Loir et Cher 28 %). Environ 78 % des monoparents se trouvent en situation de bas revenu ou juste au-dessus grâce aux allocations de la CAF (80% Loir et Cher).

Concernant l'habitat, 91% des logements sont des maisons, ce qui est bien supérieur au 81% du département et 73% de la région. Les logements de grande taille sont également prédominants (44% TS et +).

Au niveau de l'emploi, la population locale est plutôt active, elle n'est pas lourdement touchée par le chômage, sauf en ce qui concerne les jeunes et les seniors. La précarité dans l'emploi semble moins forte qu'ailleurs et les situations de grande pauvreté nettement moins fréquentes. Tout au plus relève-t-on quelques indicateurs sociaux dégradés dans une partie du territoire. Globalement les revenus sont plutôt confortables, proches de la moyenne du Loir-et-Cher.

Le volume d'emplois est relativement faible comparé à la population active en emploi (1 emploi pour 2 actifs occupés), ce qui fait de la Sologne des Étangs un territoire avant tout résidentiel.

L'économie locale fait l'objet d'une transformation à la fois importante et rapide. Elle demeure marquée par une forte proportion des activités liées à l'agriculture et à la construction, même si celles-ci ont fortement reculé, à l'instar de l'industrie. Globalement la communauté de communes a perdu 110 emplois entre 2010 et 2015 (- 5,3 %). On constate tout de même que cette caractéristique ne s'applique pas de manière homogène à l'ensemble du territoire. Deux communes affichent un indice de concentration d'emplois élevé : Neung-sur-Beuvron avec 113 emplois pour 100 actifs et Vernou-en-Sologne, 102 emplois pour 100 actifs.

Une émergence rapide du secteur des services est observée, notamment grâce à l'implantation et au développement d'entreprises innovantes, à forte valeur ajoutée, employant une main d'œuvre qualifiée. Une évolution porteuse d'image à laquelle n'est pas étranger l'Ecoparc d'affaires de Sologne.

Les déplacements sont assurés par la voiture individuelle. La moyenne du temps de déplacement entre villages est de 10min en voiture (10km). Concernant les itinéraires cyclables, Neung sur Beuvron est implantée sur une boucle de la Sologne à vélo. Le Pays a engagé des discussions pour connecter la « Sologne à vélo » aux itinéraires des « Châteaux à vélo », rejoignant la « Loire à Vélo ». Le territoire ne dispose pas de gare ferroviaire.

Il n'y a pas d'offre **parentalité** sur le territoire. Il n'existe pas de lieu Accueil Enfants-Parents sur la communauté de communes (elle est à Blois), pas de permanence de médiation familiale ni espace rencontre parents-enfants (nécessité d'aller à Romorantin), pas d'actions en faveur de l'appui à la fonction parentale depuis 2018, pas de maison des adolescents (elle est à Blois). L'accueil des adolescents est organisé pendant une partie des vacances scolaires à école par la CCSE.

Cependant, il existe une **offre d'accueil** collective importante avec des horaires élargis à La Ferté Beauharnais, Dhuizon, Neung-sur-Beuvron (crèche privée à éco-parc, pas en centre-bourg) et l'toy le Marron. Il y a 33 assistantes maternelles actives au 30/12/2020. Sur les 33, 6 ont plus de 60 ans et 8 plus de 55 ans ce qui met en avant la problématique du vieillissement des assistantes maternelles car plus d'un tiers est âgée de plus de 55 ans. Il n'y a pas de Relais Petite Enfance sur le territoire.

**Conclusion :** La commune de Neung-sur-Beuvron et la communauté de communes de Sologne des Etangs ne manquent pas d'atouts ni d'ambitions (qualité du cadre de vie, pôle de santé, services et commerces de première nécessité...) mais il s'agit toutefois de rester vigilant aux indicateurs de fragilité suivants : difficulté à maintenir sa population, chute des effectifs scolaires, indice de vieillesse supérieur à la moyenne nationale.

Les enjeux identifiés pour l'aménagement et le développement de la commune de Neung-sur-Beuvron :

- Conforter l'attractivité de la commune et se son environnement proche

-Rendre le centre-ville plus accessible

-Conforter les pôles d'équipements communaux et intercommunaux (santé, culture, sport, éducation...)

-Renforcer l'offre commerciale et de services

-Favoriser la cohésion sociale et la mixité générationalle

-Développer l'offre d'emplois, notamment en attirant de nouvelles entreprises sur le site de l'EcoParc de Sologne Ce site se distingue par la présence d'entreprises ayant un rayonnement national voire international dans le domaine de l'ingénierie et de la recherche et des entreprises dynamiques avec une croissance régulière d'activités et d'emplois : bureaux d'études dans le domaine de la simulation numérique, entreprises dans le domaine du médical, de l'environnement... L'objectif d'Ecoparc est de répondre notamment aux besoins des entreprises dont l'activité repose sur les hautes technologies, le développement durable et la filière bois.

- Valoriser les espaces patrimoniaux et de nature

-Mettre en valeur le centre-ville avec son patrimoine paysager et ses éléments historiques  
-Poursuivre l'aménagement de l'espace de loisirs du Beuvron

-Aménager un nouvel espace public autour de la friche de l'hypacentre  
-Mettre en valeur le potentiel « naturel » du territoire comme support de développement économique (activités agricoles, sylvicoles, cynégétiques, touristiques

- Favoriser les déplacements doux en centre-ville et vers les pôles de vie

#### Les dispositifs existants

Les dispositifs contractuels territoriaux en cours sont :

- le **Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST)** est articulé au niveau du Pays Grande Sologne pour la période 2022-2028. Le CRST constitue une traduction opérationnelle de la rencontre entre les stratégies régionales (en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, d'internationalisation et d'innovation, de développement touristique, de biodiversité, de transition énergétique et écologique, d'alimentation...) et les projets locaux de territoire.

- **Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CITE)** est articulé au niveau du Pays de Grande Sologne. D'une durée de 6 ans, 2022-2028 il a pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires). Le CITE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du Pays de Grande Sologne autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Les orientations stratégiques définies le 9 juillet 2021 sont les suivantes :

- orientation 1 : transition écologique et énergétique
- orientation 2 : développement économique et touristique
- orientation 3 : renforcer le mieux être social
- orientation 4 : cohésion territoriale

- **Schéma de Cohérence Territoriale (SCT)** a été arrêté en comité syndical du Pays de Grande Sologne le 9 février 2023. Il est actuellement en cours d'enquête publique et devrait être approuvé début 2024. Le projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui expose la stratégie de l'action publique est décliné selon 5 objectifs :

- Objectif 1 : Valoriser le « typiquement solognot » en le préservant mais aussi en le partageant ;
- Objectif 2 : Affirmer l'unité et le rayonnement par la synergie de tous les territoires et la qualité de vie ;
- Objectif 3 : Booster la vitalité de l'économie en mettant nos atouts au service d'une activité renforcée ;
- Objectif 4 : Intégrer l'urgence climatique et environnementale pour atteindre l'excellence éco-responsable ;
- Objectif 5 : Être acteur dans la santé du territoire

- **Contrat local de santé (CLS) en cours d'éaboration** : Pour répondre au plus près aux besoins de la population et des professionnels, le Pays de Grande Sologne, les établissements publics de coopération intercommunale membres souhaitent s'engager dans une démarche d'amélioration de l'offre de santé aux côtés de l'Agence régionale de Santé. La réalisation d'un diagnostic de territoire a démarré en 2023 afin de définir les priorités du futur CLS. La CPTS de Sologne (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) a été créée en Février 2022, elle regroupe les professionnels de santé libéraux du territoire et vise à faciliter la coordination des soins ambulatoires au niveau territorial. Il faut noter que le Pays de Grande Sologne compte 4 CPTS sur l'ensemble de son territoire.

- **Le dispositif européen LEADER (« Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale »)** entend à soutenir les territoires ruraux pour des actions relatives à la mise en œuvre de stratégies de développement définies localement par un ensemble de partenaires publics et privés. L'objectif est de favoriser un développement local équilibré qui réponde au plus près aux enjeux actuels et aux futurs défis territoriaux. Il est articulé au niveau du Pays de Grande Sologne. La stratégie s'oriente autour du « Bien vivre dans les territoires résilients ».

3 grands axes ont été définis :

- Pour une ruralité assumée et attractive :
  - ✓ Développement d'un tourisme éco-responsable, bas carbone, respectueux de l'environnement et valorisant le patrimoine solognot.
  - ✓ Renforcement et la montée en gamme des services<sup>1</sup>, de l'offre touristique, de l'animation culturelle et des activités sportives répondant aux attentes sociétales.
  - ✓ Promotion et renforcement l'attractivité du territoire en valorisant la qualité et le cadre de vie, promotion des services du bien grandir et bien vieillir en Grande Sologne.
  - Pour une biodiversité préservée sécurisant les milieux, les biens et les ressources :
    - ✓ Une meilleure connaissance des richesses locales (biodiversité, forêt...), de leur adaptation au dérèglement climatique, dans la transition écologique et énergétique du territoire.
    - Un soutien aux actions de structuration et de valeur ajoutée apportées aux activités traditionnelles, bagage du maintien de la biodiversité solognote,
    - ✓ Un développement et une sécurisation des productions locales,
    - ✓ Une valorisation des filières de recyclage.

**Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).** Elle vise à aider le développement des territoires ruraux principalement à travers des mesures fiscales et sociales pour attirer des entreprises. Des mesures spécifiques en faveur du développement économique s'y appliquent. L'objectif est et de concourir les mesures d'aide de l'état au bénéfice des entreprises créatrices d'emplois dans les zones rurales les moins peuplées et les plus touchées par le déclin démographique et économique.

**Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).** Le projet d'écriture du PLUi doit définir une stratégie globale d'aménagement et de développement durable adapté au territoire de la communauté de communes et respectueux des principes énoncés à l'article L.101 du code de l'urbanisme. Le PLUi devra avoir une fonction réglementaire en définissant les règles d'occupation des sols, il devra donc être élaboré dans le respect du code de l'urbanisme. En s'engageant dans l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal, la Communauté de Communes de Sologne des étangs aura aussi pour ambition de construire, en collaboration avec chaque commune, un projet commun de territoire attractif, solidaire, et respectueux de son environnement, qui valorise ses atouts. A ce jour le PLUi est en cours de consultation avant d'être approuvé en septembre 2024.

## Article 2 — Les ambitions du territoire

En réponse aux éléments de contexte décits précédemment, la commune de Neung-sur-Beuvron souhaite se doter d'un plan d'action afin d'améliorer les conditions de vie de la population tout en renforçant la fonction de pôle de proximité qu'elle exerce au sein du bassin de vie.

Il s'agit de résorber les difficultés que connaît la commune, tout en développant son attractivité (résidentielle, économique et touristique). La résorption de deux friches de centre-bourg seront au cœur du projet de territoire. La programmation de ces deux pôles sera complémentaire aux activités, services et commerces déjà existants. L'accèsibilité en toute sécurité et le développement des liaisons douces pour accéder à ces parcelles doivent permettre de faciliter les déplacements à l'échelle communale. Un travail de pacification des espaces publics pour un meilleur partage de la voie entre piétons et véhicules motorisés est à engager.

Face au vieillissement de la population, le maintien de professionnels de santé en nombre suffisants et le

<sup>1</sup> Référentiel / coopération « accessible » : Décl' Service Public, bus médical, points POM'S, « ma boutique à l'essai »...

développement de logements adaptés apparaissent comme nécessaires pour maintenir sur leur commune les personnes âgées qui y sont attachées. D'un autre côté, pour attirer des nouvelles familles souhaitant s'installer sur le territoire, l'accueil de la petite enfance est un sujet d'importance, des initiatives doivent être anticipées et engagées face au vieillissement des assistantes maternelles exerçant aujourd'hui.

Le marché immobilier est dynamique et l'action publique s'attachera à répondre aussi bien aux besoins prioritaires des habitants (santé, services publics de proximité) qu'à ceux des touristes (services spécifiques, qualité paysagère, programme d'animations).

- Pour une biodiversité préservée sécurisant les milieux, les biens et les ressources :
  - ✓ Face au changement climatique et au risque inondation, des actions en faveur de la reconquête du végétal en centre-bourg et l'adaptation des espaces et bâtiments publics permettront de mieux supporter ces aléas.
  - Le maintien de l'activité économique présente et l'accueil de nouvelles activités permettront de développer l'attractivité en Grande Sologne. L'attractivité économique de la seule communauté de communes Sologne des Etangs est à mettre en perspective avec une vision plus large à l'échelle du territoire.

## Article 3 – Les orientations stratégiques

Les orientations stratégiques ont été définies en prenant appui sur les diagnostics réalisés dans le cadre des démarches et procédures suivantes :

- Le portrait de territoire de la CCSE réalisé par l'Observatoire de l'Economie et des Territoires (mai 2019)
- Le SCOT du Pays de Grande Sologne devant être voté en comité syndical le 14 mars 2024
- Le CRTE du Pays de Grande Sologne d'août 2021
- L'atelier plan-guide réalisé pour la commune en partenariat avec le CAUE en mars 2022

La présente convention fixe les orientations stratégiques :

- **Orientation stratégique n°1 : Améliorer l'attractivité résidentielle**
  - 1.1. Adapter les espaces et les bâtiments publics aux besoins de la population et aux enjeux climatiques
    - Atelier plan-guide autour de la friche commerciale du centre-bourg
      - Aménagement d'une halle, réhabilitation de patrimoine bâti et aménagement d'espaces publics
      - Programmation de la friche de la maison de retraite
      - Reconstruction du collège
      - Desimperméabilisation et renaturation de la cour d'école des Carnutes
      - Extension du gymnase
      - Végétalisation du cimetière
      - Création de logements intergénérationnels
  - 1.2. Améliorer la circulation et favoriser les modes actifs
    - Sécurisation de la traversée de ville RD 923-925
    - Développement d'une piste cyclable du centre-bourg à Ecoparc
    - Développement de pistes cyclables Inter-villages
  - 1.3. Accompagner le bien vieillir en Sologne
    - Achat de vélos adaptés pour l'EPHAD avec mise à disposition du public
    - Organisation d'ateliers de prévention pour les séniors

concernées.  
Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

• **Orientation stratégique n°2 : Renforcer le pôle de centralité de Neung-sur-Beuvron : travail, services, santé et commerces**

- Création d'une boutique éphémère
- Participation au développement de la recyclerie (répar' vélo, point conseil budget, atelier zéro déchets, ludothèque)
- Développement de l'Eco'arc de Sologne
- Mise à disposition de l'application panneau Pocket
- Mise en place d'un outil de suivi de la vacance commerciale

2.2. Consommer local

- Création d'un marché de producteurs locaux
- Organisation d'un pique-nique participatif à la ferme

2.3. Proposer une offre de salin adaptée

- Extension du pôle santé ou mise à disposition de praticiens supplémentaires
  - Proposition de consultations pour personnes sans médecins traitant
  - Elaboration du Contrat Local de Santé
- 2.4. Services à la population et vitalité du territoire
  - Offre de services dédiés à la parentalité
  - Organisation d'un salon de l'emploi et accueil du Klub Extraordinaire
  - Création d'un espace France Services
  - Organisation d'événements en lien avec la réduction des déchets
  - Projet sportif de territoire

• **Orientation stratégique n°3 : Valoriser le patrimoine local et développer l'attractivité touristique**

- Développement du camping municipal
- Développement de l'événementiel durant la saison touristique
- Création d'un Explor' Game
- Réalisation d'un inventaire de la biodiversité communale
- Valorisation des abords du Beuvron : création de sentiers de randonnée
- Création d'itinéraires de balades touristiques (Story Maps)
- Valorisation paysagère des traversées des villages

Le programme d'actions figure en annexe 1.

**Article 4 – Le plan d'action**

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement déclarées dans les fins de suivi. Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avant-projet de la présente convention.

4.1. Les actions

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches action selon le modèle figurant en annexe 2 ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE du territoire concerné.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier. Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

4.3. Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents peuvent être listés en annexe du plan d'action. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturisation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

**Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie**

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le CEREMA, l'ADEN...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de salines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

**Article 6 - Engagements des partenaires**

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qu'ils sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

## 6.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, la ville de Neung-sur-Beuvron assume son rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

La commune signataire s'engage à désigner dans ses services un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation, poste mutualisé avec les communes de Salbris et Lamotte-Beuvron à l'échelle du syndicat mixte du Pays de Grande Sologne.

La commune signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations,...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

## 6.3 L'Etat, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets. L'appui de l'Etat porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets au programme.

L'Etat s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'Etat soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobilisent notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;

- L'ANAH peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrées aux thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et la dégraftage des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle). Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;

- Le CEREMA peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'actions, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;

- L'ADEME et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) peuvent apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'Etat peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc. De plus, la Caisse des Dépôts, établissement public financier à caractère spécial, peut intervenir via sa direction de la Banque des Territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés.

Les montants des dotations de l'Etat présentes correspondent aux demandes prévisionnelles de financement qui seront instruites et validées chaque année dans le cadre des textes applicables.

## 6.4. Engagements de la Région

Le Conseil régional Centre-Val de Loire est dès longue date engagé dans une politique en faveur d'un aménagement équilibré du territoire, en encourageant et soutenant financièrement des programmes locaux de développement intégré et durable.

En lien avec les ambitions du SRADDET notamment, le Conseil régional accompagne les programmes de revitalisation et dynamisation des centres villes et centres bourgs, notamment via sa politique contractuelle en direction des territoires conduite à l'échelle de grands bassins de vie.

Pluriannuelle et intersectorielle, cette politique est de nature à apporter des leviers aux acteurs locaux pour renforcer leur attractivité en matière commerciale (nouvelles formes d'accès aux commerces et produits locaux, ...), d'équipements et de services (notamment en matière de santé, de mobilité, ...), d'espaces publics, de logements et pour engager la transition écologique (lutte contre le réchauffement climatique et l'érosion de la biodiversité) tout en renforçant la participation et la mobilisation citoyenne.

Ainsi, cette politique sera mobilisable par les collectivités lauréates du programme Petites villes de demain.

Par ailleurs, la Région Centre Val de Loire à travers l'ensemble des différentes compétences qu'elle exerce et des démarches qu'elle porte, joue un rôle majeur en faveur du développement des petites villes, notamment :

- en matière d'enseignement à travers les lycées ainsi que de la formation en direction des jeunes, des demandeurs d'emploi et des salariés fragilisés,
- acteur de référence des mobilités du quotidien, la Région organise les services ferroviaires, les transports routiers interurbains et scolaires,
- en apportant un soutien aux entreprises qu'elles soient industrielles, agricoles, artisanales et commerciales et en accompagnant l'attractivité touristique du territoire,
- en contribuant aux dynamiques culturelles et sportives et aux projets associatifs,
- à travers la Cop régionale pour accélérer la transition énergétique et écologique sur les territoires,
- via la démarche de Démocratie permanente pour ancrer des démarches de participation et mobilisation citoyennes,
- de par son engagement en faveur du déploiement du Très Haut Débit.

La Région intervient dans la proximité avec les territoires et les porteurs de projet, en mobilisant au quotidien l'ingénierie régionale à disposition dans les Maisons de la Région Centre Val de Loire (en matière de mobilité, d'aménagement du territoire, de formation, d'économie en particulier avec la présence de l'agence Dév up, réseau technique opérationnel et de conseil) et en accompagnant l'ingénierie de projet sur les territoires à travers les CRST en particulier.

Les éventuels montants de subvention régionale indiqués sont indicatifs s'ils n'ont pas été validés par la Commission Permanente Régionale. Cette dernière est seule compétente pour l'attribution des subventions régionales, après instruction des dossiers complets permettant de vérifier leur éligibilité aux modalités régionales.

## 6.5. Engagements du Département

Le département favorise le développement des territoires inclus dans le périmètre des Petites villes de demain, dans le cadre de ses politiques d'aménagement et d'animation existantes.

Le département concourt au développement de l'attractivité et de la qualité de vie des communes :

- en les accompagnant dans leur projet d'aménagement au titre de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), de la Dotation Départementale d'Aménagement Durable (DDAD),
  - en leur consacrant une politique culturelle et sportive : restauration du patrimoine architectural, animation du réseau de lecture publique, actions en faveur de la programmation du spectacle vivant, soutien aux écoles de musiques, aide à l'éducation artistique, soutien aux équipements sportifs,
  - en promouvant le département grâce à l'Agence Loir-et-Cher Attractivité.
- Le département met en œuvre des moyens d'ingénierie territoriale pour faciliter les diagnostics de territoires, la conception ou la réalisation des projets grâce à trois organismes :
- l'Agence Technique Départementale pour l'appui à la conception et à la conduite de projets de restructuration de voies et d'espaces publics des petites communes ;
  - le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme, et d'Environnement (CAUE) pour le conseil en urbanisme, la conception d'aménagements d'espaces publics et la requalification des centres-bourgs ;
  - l'Observatoire de l'Economie et des Territoires (OET) qui, par la collecte et la mise en forme des données, peut aider les collectivités à établir des diagnostics de territoires et assurer le suivi d'indicateurs sur le développement des territoires et l'impact de leurs actions à terme.

Le département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la

Commission Permanente du Département. Le bénéficiaire d'une subvention départementale devra se conformer aux obligations de publicité prévues dans le règlement général d'attribution des subventions adopté le 15 décembre 2021.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

#### 6.6. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation : une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

#### 6.7. Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre.

Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

Le modèle de maquette financière figure en annexe 3.

### Article 7 – Gouvernance du programme Petites villes de demain

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à

l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

Sont systématiquement invités au comité de projet les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'ANAH, du CEREMA, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (indusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigne également le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

### Article 8 – Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, sera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

### Article 9 – Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

#### Orientation 1 : Améliorer l'attractivité résidentielle

Indicateur	Référence	Objectif
Nombre de participants à l'atelier plan-guide du CAUE (objectif)	25	25 (objectif atteint)
Nombre de sujets traités avec le CAUE	4 depuis 2021	5
Nombre d'événements accueillis	En 2023 : 0	A augmenter

{halie, grange}	Environs 2.027 m <sup>2</sup> imperméables sur la cour 2.372 m <sup>2</sup> au total	A diminuer
Nombre de clubs sportifs utilisant le gymnase	6	A maintenir voire augmenter
Date de création du collège	1967	Rénovation en 2022
Amélioration du partage de la voirie et des conditions de stationnement	Nombre de places de parking : 0 (stationnement sur les trottoirs)	12 places créées sur RD923 et RD925
Nombre de kilomètres d'itinéraires de promenades sur la commune	82 km	A maintenir voire augmenter
Nombre de personnes bénéficiaires des vélos adaptés de l'EHPAD	Environ 80 résidents	A maintenir
Nombre de personnes bénéficiaires des ateliers de prévention pour les seniors	Action en cours (pas encore de références)	
Taux d'utilisation de produits phytosanitaires	Entretien du cimetière par épandage de produits phytosanitaires	Aucune utilisation de produits phytosanitaires après le projet
Nombre de logements disponible à la location dans la commune	Insuffisant (en moyenne 2)	A augmenter
Nombre de personnes utilisant le vélo pour des trajets domicile travail sur la commune	En 2020 : 0.9%	A augmenter

#### Orientation 2 : Renforcer le pôle de centralité de Neung-sur-Beuvron : travail, services, santé et commerces

Indicateur	Référence	Objectif
Nombres de semaines de locations / de week-end de la boutique éphémère	En moyenne : 20 semaines 25 week-ends	40 semaines 40 week-ends
Nombre de clients à la recyclerie	En 2022 : 1753	A augmenter
Nombre d'entreprises présentes sur l'Ecoparc	9	A maintenir voire augmenter
Nombre de producteurs présents sur le marché des producteurs locaux	En 2023 : 22	En 2024 : à définir
Nombre d'édition du pique-nique participatif à la ferme	1	A reconduire
Nombre de professionnels de santé sur la commune	10 praticiens	A augmenter
Nombre de visiteurs au forum de l'emploi	En 2023 : 70	A augmenter
Nombre de collectivités équipées de l'application Panneau Pocket	110 000	Rendre disponible l'application à Neung-sur-Beuvron
Nombre d'administrés couverts par l'application panneau Pocket	8 000 000	Rendre disponible l'application à Neung-sur-Beuvron

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

#### Article 10 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable. Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) quelle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

La commune est invitée à faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne). Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :



- Identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- Ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

#### **Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité**

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

#### **Article 12 – Evolution et mise à jour du programme**

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

#### **Article 13 - Résiliation du programme**

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente présent convention.

#### **Article 14 – Traitement des litiges**

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserve des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif d'Orléans à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction du tribunal administratif d'Orléans.

Signé à xxxx le xxx

#### **Sommaire des annexes**

[Annexe 1 – Programme d'actions](#)

[Annexe 2 – Fiches actions](#)

[Annexe 3 – Maquette financière](#)

## Annexe 1 : Programme d'action

### • Orientation stratégique n°1 : Améliorer l'attractivité résidentielle

#### 1.1 Adapter les espaces et bâtiments publics aux besoins de la population et aux enjeux climatiques

L'évolution du profil des habitants (vieillissement de la population, desserrement des ménages, difficulté à maintenir les jeunes sur le territoire), l'évolution du climat

Action	Partenaires	Coût (HT)	Année de réalisation
1.1.1 Atelier plan-guidé autour de la friche commerciale du centre-bourg	Commune de Neung-sur-Beuvron Etat CAUE de Loir-et-Cher Banque des Territoires	4 750 €	Terminée 2022
1.1.2 Aménagement d'une halle, réhabilitation de patrimoine bâti et aménagement d'espaces publics	Commune de Neung-sur-Beuvron Etat Agence de l'eau Conseil Départemental	1 300 000 €	En projet 2023-2025
1.1.3 Programmation de la friche de la maison de retraite	CCSE (prévisionnel) Etat DDT Banque des Territoires Région SCT MO LAB	225 900 €	En projet 2022-2026
1.1.4 Reconstruction du collège	Département de Loir-et-Cher Etat	15 000 000 €	En travaux 2022-2024
1.1.5 Désimperméabilisation et renaturation de la cour d'école des Carnutes	Commune de Neung-sur-Beuvron (prévisionnel) Agence de l'EAU Etat	370 000 €	En projet 2022-2024
1.1.6 Extension du gymnase	Commune de Neung-sur-Beuvron Etat Région Département	600 000 €	En projet 2023-2026
1.1.7 Végétalisation du cimetière	Commune de Neung-sur-Beuvron CCSE	1 000 €	Terminé 2022
1.1.8 Crédit logements intergénérationnels	A définir		En réflexion 2022-2026

## 1.2. Améliorer la circulation et favoriser les modes actifs

Action	Maître d'Ouvrage	Coût (HT)	Partenaires	Statut de l'action	Année de réalisation
1.2.1 Sécurisation de la traversée de ville RD 923-925	Commune de Neung-sur-Beuvron	440 000 €	Agence Départementale INCA Etat CD41 CCSE	En travaux	2022-2023
1.2.2 Développement d'une piste cyclable du centre-bourg à EcoParc	CCSE, Commune de Neung-sur-Beuvron			En réflexion	A définir
1.2.3 Développement de pistes cyclables inter-villages	CCSE, Commune de Neung-sur-Beuvron			En réflexion	2023-2026

### 1.3. Accompagner le bien vieillir en Sologne

Les personnes à mobilité réduite représentent une part importante de la population à Neung-sur-Beuvron, principalement les seniors, mais également les personnes en situation de handicap et les personnes avec poussentes. La commune souhaite rendre accessible les équipements publics structurants et développer des actions en faveur du bien vieillir sur le territoire.

Action	Maître d'Ouvrage	Coût (HT)	Partenaires	Statut de l'action	Année de réalisation
1.3.1 Mise en accessibilité PMR des espaces et bâtiments publics (Mairie, future recyclerie, future halle...)	Commune de Neung-sur-Beuvron	80 000 €	Etat Département	En projet	2023-2025
1.3.2 Achat de vélos adaptés pour l'EHPAD avec mise à disposition du public	CIAS	12 514,16 €	Europe	Terminée	2023
1.3.3 Organisation d'ateliers de prévention pour les seniors	SEPIA 41		Département de Loir et Cher ARS CCSE EHPAD :	En projet	2022-2026

● Orientation stratégique n°2 : Renforcer le pôle de centralité de Neung-sur-Beuvron : travail, services, santé et commerces

#### 2.1. Valoriser le tissu économique existant et le développer

L'économie est basée sur un tissu de commerces de centre-bourg et sur deux zones commerciales : La Zone de la Croûte et L'Ecoparc d'affaires de Sologne. La zone de la Croûte est organisée autour d'un supermarché quand l'éco parc de Neung-sur-Beuvron accueille dans un environnement de qualité de 50 ha, 24 entreprises (182 salariés). Il connaît un bel essor et accueille des entreprises innovantes et à fort potentiel dont certaines se distinguent par leur rayonnement national voire international dans les domaines ingénierie/recherche. L'ambition est aussi d'attirer de nouvelles entreprises.

Ce développement doit se faire en mobilisant le foncier existant notamment la friche de la maison de retraite.

Action	Maitre d'Ouvrage	Coût (HT)	Partenaires	Statut de l'action	Année de réalisation
2.1.1 Crédation d'une boutique éphémère	Commune de Neung-sur-Beuvron	1 000 €	Aucun	Terminée (En activité)	2021-2026
2.1.2 Participation au développement de la recyclerie (réparation vélo, point conseil budget, atelier zéro déchets, ludothèque)	CCSE	225 480 €	Préfecture DDT 1000 & 1 partages SCET (AMO) CCSE Région Etat	En projet	2022-2026
2.1.3 Mise à disposition de l'application panneau Pocket	CCSE	200 € par an	OET41	Terminée	2022
2.1.4 Mise en place d'un outil de suivi de la vacances commerciale	Commune de Neung-sur-Beuvron				
2.1.5 Développement de l'Eco Parc	CCSE	À définir	CCI Région	En réflexion	2023

#### 2.2. Consommer local

Les agriculteurs locaux ne sont pas structurés en filière. Il n'existe pas de magasin de producteurs à l'échelle du Pays de Grande Sologne et il peut être difficile pour les consommateurs de connaître et de se rendre sur les différents points de vente. La commune souhaite prendre part à ce manque et se positionne comme organisateur depuis 2 ans d'un marché de producteurs locaux.

Action	Maitre d'Ouvrage	Coût (HT)	Partenaires	Statut de l'action	Année de réalisation
2.2.1 Crédation d'un marché de producteurs locaux	Commune de Neung-sur-Beuvron	1 000 € par an	Association « Ici en Sologne »	Reconduit	2022-2026
2.2.2 Organisation d'un pique-nique participatif à la ferme	Association « Ici en Sologne »		Le Rucher aux Plantés Association « Ici en Sologne »	Terminée	2023

#### 2.3. Proposer une offre de soin adaptée

La communauté de commune propose un pôle santé et dispose d'une pharmacie installée à Neung-sur-Beuvron. Afin de pouvoir accueillir de nouveaux praticiens, la commune nécessite des lieux de consultation supplémentaires.

Action	Maitre d'Ouvrage	Coût (HT)	Partenaires	Statut de l'action	Année de réalisation
2.3.1 Extension du pôle santé ou mis à disposition de praticiens supplémentaires	CCSE		Montant à définir Conseil Départemental ARS	En réflexion	2022-2026
2.3.2 Proposition de consultations pour personnes sans médecin traitant	CPTS Sologne		Montant à définir CPTS ARS Pays de Grande Sologne	En réflexion	2022-2026
2.3.3 Elaboration du Contrat Local de Santé	Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne		Coût RH et actions Département Région CAF CPAM MSA IMDS CPTS	En projet	2023-2024

#### 2.4. Services à la population et vitalité du territoire

Action	Maitre d'Ouvrage	Coût (HT)	Partenaires	Statut de l'action	Année de réalisation
2.4.1 Offre de services dédiés à la parentalité	CCSE		Montant à définir Assistantes Maternelles CAF	A engager	2022-2026
2.4.2 Organisation d'un Salon de l'emploi et Accueil du Club Extraordinaire	CCSE		1000 et 1 Région Centre-Val-de-Loire	Terminée, récurrente	2022-2026
2.4.3 Crération d'un espace France Services	CCSE		État Opérateurs publics de l'Etat partenaires SIEOM	Terminée	2021
2.4.4 Organisation d'événements en lien avec la réduction des déchets	Association 1000&1 partages		Commune de Neung-sur-Beuvron	2022-en cours	
2.4.5 Projet sportif de territoire	Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne		Comité régional olympique et sportif CVL Comité départemental olympique et sportif de Loir-et-Cher IMDS	En travaux	2022-2025

• Orientation stratégique n°3 : Valoriser le patrimoine local et développer l'attractivité touristique

Action	Maitre d'Ouvrage	Coût (HT)	Partenaires	Statut de l'action	Année de réalisation
Développement du camping municipal	Commune de Neung-sur-Beuvron	12 450 € (étude faisabilité)	CAUE Sologne Tourisme Only Camp Conseil Régional François Tourism Consultant CAP HEB	En projet	2022-2026
Développement de l'évènementiel durant la saison touristique	Commune de Neung-sur-Beuvron		CCSE Gîte et chambres d'hôte Camping municipal	En projet	2022-2026
Réalisation d'un inventaire de la biodiversité communale	Commune		Conseil Départemental	En réflexion	2022-2026
Valorisation des abords du Beuvron : création de sentiers de randonnée	Commune de Neung-sur-Beuvron	97 977 €	Département	Terminée	2023
Création d'un Explor'Game à destination des familles	CCSE		Commune de Neung-sur-Beuvron Société Explor'Games	Terminée	2021
Création d'itinéraires de balades touristiques (Story Maps)	Observatoire de l'économie et des territoires	27 000 €	GRAHS Pays de Grande Sologne Communauté de Neung-sur-Beuvron Europe	En projet	2022-2024
Valorisation paysagère des traversées de villages	Pays de Grande Sologne		Pays de Grande Sologne CAUE	En projet	2022-2026

Annexe 2 : Fiches actions

- Fiche Action 01. Atelier Plan guidé autour de la friche commerciale du centre-bourg
- Fiche Action 02. Aménagement d'une halle, réhabilitation de patrimoine bâti et aménagement d'espaces publics
- Fiche Action 03. Programmation de la friche de la maison de retraite
- Fiche Action 04. Participation au développement de la recyclerie
- Fiche Action 05. Déimpérmeabilisation et renaturation de la cour d'école des Carnutes
- Fiche Action 06. Extension du gymnase
- Fiche Action 07. Reconstruction du collège
- Fiche Action 08. Végétalisation de la traversée de ville RD 923-925
- Fiche Action 09. Sécurisation de la traversée de ville RD 923-925
- Fiche Action 10. Développement d'une piste cyclable entre le centre-bourg et l'EcoParc de Sologne
- Fiche Action 11. Mise en accessibilité PMR des espaces publics
- Fiche Action 12. Achat de vélos adaptés pour l'EPHAB et mise à disposition du public
- Fiche Action 13. Organisation d'ateliers de prévention pour les séniors à domicile
- Fiche Action 14. Création d'une boutique éphémère
- Fiche Action 15. Mise à disposition de l'application Panneau Pocket
- Fiche Action 16. Mise en place d'un outil de suivi de la vacance commerciale
- Fiche Action 17. Développement de l'EcoParc de Sologne
- Fiche Action 18. Crédération d'un marché de producteurs locaux
- Fiche Action 19. Organisation d'un pique-nique participatif à la ferme
- Fiche Action 20. Extension du pôle Santé
- Fiche Action 21. Proposition de consultation pour personnes sans médecin traitant
- Fiche Action 22. Offre de services dédiée à la parentalité
- Fiche Action 23. Crédération d'un Espace France services
- Fiche Action 24. Développement du camping municipal
- Fiche Action 25. Développement de l'événementiel durant la saison touristique
- Fiche Action 26. Réalisation d'un inventaire de la biodiversité
- Fiche Action 27. Valorisation des abords du Beuvron
- Fiche Action 28. Crédération d'un Explor' Game à destination des familles
- Fiche Action 29. Itinéraires de balades touristiques (Story Maps)
- Fiche Action 30. Valorisation paysagère des traversées de villages
- Fiche Action 31. Organisation d'un salon de l'emploi et accueil du Club Extraordinaire
- Fiche Action 32. Crédération de logements intergénérationnels
- Fiche Action 33. Organisation d'événements en lien avec la réduction des déchets
- Fiche Action 34. Développement de pistes cyclables inter-villages
- Fiche Action 35. Elaboration du Contrat Local de Santé
- Fiche Action 36. Projet Sportif de Territoire

## FICHE ACTION N° 1

### Atelier Plan guide autour de la friche commerciale du centre-bourg

Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Orientation stratégique n°1 : Améliorer l'attractivité résidentielle</li> <li>1.1. Adapter les espaces et bâtiments publics aux besoins de la population et aux enjeux climatiques</li> </ul> <p>Atelier plan guide autour de la friche commerciale centre-bourg</p>
Action nom	Atelier n°
Action n°	1.1.1.
Statut	En réflexion / En projet / Validée / En travaux / Terminée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maitre d'ouvrage	Commune de Neung-sur-Beuvron
Description de l'action	<p>Cette friche commerciale en centre bourg (1000 m<sup>2</sup>) est constituée de 3 unités bâties. Une ancienne épicerie avec 180m<sup>2</sup> de coque commerciale et 2 logements inhabités depuis plusieurs années (local associatif et grange). La parcelle a été préemptée en 2021 par la ville qui a demandé l'accompagnement du CAUE pour étudier ses potentialités. La requalification de cet îlot constitue une opportunité foncière stratégique située entre le centre-bourg et les espaces naturels.</p> <p>Éléments du programme défini par CAUE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une démolition partielle du bâti, conservation du patrimoine en brique (grange, bâti en pan de bois)</li> <li>- Une vocation principale de halle et de marché ouvert</li> <li>- Un espace traversant et vivant dans un esprit de rue jardinée</li> <li>- Un front bâti maintenu pour tenir la place et la rue</li> <li>- Un trait d'union en place de l'église et espace naturel et de loisirs</li> <li>- Des possibilités d'usages complémentaires dans le bâti et sur les espaces publics : cellule commerciale (vocation boutique éphémère artisanat, exposition), logement 2 pièces et à l'arrière de la parcelle dans la grange une buvette avec sanitaires, local technique et terrasse.</li> </ul> <p>Bénéficiaires : élus, habitants, commerçants...</p>
Partenaires	CAUE 41 : organisateur de l'atelier plan-guide BANQUE DES TERRITOIRES : financeur de l'atelier plan guide
Dépenses prévisionnelles/définitives	<p>Investissement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coût de l'atelier plan-guide : 4 750 €</li> </ul>
Plan de financement prévisionnel/définitif	Coût de l'atelier plan-guide : 4 750 € Banque des Territoires : 2 375 €
Calendrier prévisionnel	2022
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Fiche action CRTÉ Redynamisation du tissu commercial (Orientation 3 - FAVORISER LE MIEUX ÊTRE SOCIAL)</li> <li>-Fiche Action CRTÉ Valoriser les atouts touristiques (Orientation 2 - DEVELOPPER L'EMPLOI, L'ECONOMIE ET LE TOURISME)</li> <li>-SCOT du Pays de Grande Sologne</li> </ul>
Indicateurs de suivi	<p>Nombre de participants à l'atelier plan-guide (objectif)</p> <p>Nombre de sujets traités par le CAUE</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Encourager les mobilités douces</li> <li>-Contribuer à la vocation touristique et événementielle de la commune</li> <li>-Développer la vocation commerciale du centre-ville grâce au marché</li> <li>-Créer des logements participant à l'offre résidentielle</li> </ul>
Annexes	

## FICHE ACTION N° 2

### Aménagement d'une halle, réhabilitation de patrimoine bâti et aménagement d'espaces publics

Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Orientation stratégique n°1 : Améliorer l'attractivité résidentielle</li> <li>1.1. Adapter les espaces et bâtiments publics aux besoins de la population et aux enjeux climatiques</li> </ul> <p>Aménagement d'une halle, réhabilitation de patrimoine bâti et aménagement d'espaces publics</p>
Action nom	Action n°
Action n°	1.1.2..
Statut	En réflexion / En projet / Validée / En travaux / Terminée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maitre d'ouvrage	Commune de Neung-sur-Beuvron
Description de l'action	<p>La commune de Neung-sur-Beuvron souhaite réqualifier un ensemble bâti situé en accroche de la place Charles Quenét en plein centre-ville. Ce projet est une opportunité pour préserver et conforter la dynamique commerciale et culturelle du centre-ville, et créer une connexion entre le centre-ville et la zone de loisirs située à l'arrière du tissu bâti. Cet ensemble bâti se compose d'une friche commerciale, ancienne supérette du centre-bourg, et d'un bâtiment occupé jusqu'alors par l'association de jumelage. La totalité des parcelles sur lesquelles s'implante le projet est propriété de la mairie de Neung-sur-Beuvron.</p> <p>Les objectifs du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Proposer de nouveaux usages sur l'espace public en aménageant un espace ouvert piétonnier et cyclable en trait d'union de la place Charles Quenét à l'Ouest et de la zone de loisirs du Beuvron située à l'Ouest</li> <li>-Prolonger le marché situé historiquement sur la place Charles Quenét en construisant une halle à vocation notamment de marché couvert permettant de préserver et de conforter la dynamique commerciale et culturelle du centre-ville</li> <li>-Accueillir de nouveaux équipements en conservant une partie du bâti existant</li> </ul>
Partenaires	
Dépenses prévisionnelles/définitives	
Plan de financement prévisionnel/définitif	
Calendrier prévisionnel	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Fiche action CRTÉ Redynamisation du tissu commercial (Orientation 3 - FAVORISER LE MIEUX ÊTRE SOCIAL)</li> <li>-Fiche Action CRTÉ Valoriser les atouts touristiques (Orientation 2 - DEVELOPPER L'EMPLOI, L'ECONOMIE ET LE TOURISME)</li> </ul>
Indicateurs de suivi	<p>Nombre de participants à l'atelier plan-guide (objectif)</p> <p>Nombre de sujets traités par le CAUE</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Encourager les mobilités douces</li> <li>-Contribuer à la vocation touristique et événementielle de la commune</li> <li>-Développer la vocation commerciale du centre-ville grâce au marché</li> <li>-Créer des logements participant à l'offre résidentielle</li> </ul>
Annexes	

Calendrier prévisionnel	<p>CRST : 279 000 euros</p> <p>Positionnement en 2024 sur DDAD et DSR</p> <p>Etudes Moë : 2<sup>e</sup> trimestre 2023</p> <p>Étude Moë : 2024 Phase PROJET</p> <p>Publication marché travaux : 2024</p> <p>Démarrage des Travaux : 2025-2026</p> <p>Livraison : 2026</p> <p>-Fiche action CRTE Redynamisation du tissu commercial (Orientation 3-FAVORISER LE MIEUX ÊTRE SOCIAL)</p> <p>-Fiche Action CRTE Valoriser les atouts touristiques (Orientation 2-DEVELOPPER L'EMPLOI, L'ECONOMIE ET LE TOURISME)</p> <p>-Fiche Action CRTE Réqualification des espaces publics (Orientation 4-RÉINFORCER LA COHESION TERRITORIALE)</p> <p>-SCOT du Pays de Grande Sologne</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre d'événements accueillis (halles, grange)</p> <p>-Encourager les mobilités douces en offrant au public de nouveaux espaces à vivre dans le prolongement des espaces de loisirs existants</p> <p>-Contribuer à la vocation touristique et événementielle de la commune</p> <p>-Développer la vocation commerciale du centre-ville grâce au marché</p> <p>-Créer des logements participant à l'offre résidentielle.</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	

## FICHE ACTION N° 3

### Programmation de la friche de la maison de retraite

Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Orientation stratégique n°1 : Améliorer l'attractivité résidentielle</li> <li>1.1. Adapter les espaces et bâtiments publics aux besoins de la population et aux enjeux climatiques</li> </ul> <p>Programmation de la friche de la maison de retraite</p> <p>1.1.3 En réflexion / En projet / Valideé / En travaux / Terminée</p>
Action nom	
Action n°	
Statut	
Niveau de priorité	
Maitre d'ouvrage	
Description de l'action	<p>La CCSE et la mairie de Neung-sur-Beuvron souhaitent restaurer les locaux de la maison de retraite afin de leur donner un nouvel usage. Une partie des 2000 m<sup>2</sup> de bâti sera consacrée à héberger l'activité de la recyclerie 100&amp;1 partages. Néanmoins l'association n'a besoin que de 800 m<sup>2</sup> et il reste donc 1200 m<sup>2</sup> en capacité d'accueillir d'autres fonctions. L'objectif de ce projet est de réhabiliter de manière plus pérenne l'ensemble des bâtiments de l'ancienne maison de retraite (bâtiment principal de 200m<sup>2</sup> et ancienne maison bourgeoise).</p> <p>Piste de projets pour la transformation du reste de la surface disponible :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Centre d'apprenti (logements pour des jeunes travailleurs)</li> <li>-Tiers lieux Rural (espace de vie sociale CAF)</li> <li>-Extension du pôle santé (pôle kiné)</li> <li>-Espace de coworking</li> <li>-Habitat inclusif et/ou intergénérationnel</li> <li>-Offre autour de la parentalité</li> </ul> <p>En 2023, l'ANCT a mandater un bureau d'étude (SCET) en qualité d'AMO, pour accompagner la CCSE et la commune de Neung-sur-Beuvron tout au long de la définition du projet de requalification de la maison de retraite. A l'heure actuelle, le cabinet SCET procède à l'élaboration d'un diagnostic afin de déterminer le meilleur usage à implanter en parallèle de la recyclerie.</p> <p>Bénéficiaires : 100&amp;1, Partage, habitants (commune et territoire avoisinants), touristes...</p>
Partenaires	<p>Etat : financeur du projet (DÉTR/DSI)</p> <p>Région : financeur du projet (CRST)</p> <p>DDT : coordinateur du projet</p> <p>ANCT : coordinateur du projet</p> <p>SCET : cabinet AMO</p> <p>Banque des territoires : financeur de l'étude AMO</p> <p>MOLAS : travaux de remise en conformité</p> <p>Investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépenses prévisionnelles/définitives</li> </ul>

Plan de financement prévisionnel / définitif	<p><b>Etudes :</b> Banque des Territoires : Etudes : 100 % étude AMO Banque des Territoires limité à 18 000 € annuels.</p> <p>Plan de financement : 250 000€ HT (Remise en conformité du bâtiment)</p> <p>DETR/DSIL ou Fonds vert : 125 000 €</p> <p>CRST (à vos idées) 75 000 €</p>
Calendrier prévisionnel	<p>Communauté de Communes : 50 000 €</p> <p>Etudes AMO par SCET : 2023</p> <p>COPIL intermédiaire : février 2024</p> <p>COPIL final : avril 2024</p> <p>Publication marché travaux : 2024</p> <p>Débutage des Travaux : 2025</p> <p>Livraison : 2025</p> <p>-Fiche Action CRTA Développer une offre d'accueil des entreprises de qualité (Orientation 2-DEVELOPPER L'EMPLOI, L'ECONOMIE ET LE TOURISME).</p> <p>-Fiche Action CRTA Redynamisation du tissu commercial (Orientation 3-FAVORISER LE MILIEU ETRE SOCIAL)</p> <p>-Fiche Action CRTA Requalification des espaces publics (Orientation 4-RENFORCER LA COHESION TERRITORIAL)</p> <p>-SCOT du Pays de Grande Sologne</p> <p>Nombre de clients de la recyclerie</p> <p>-Résorber partiellement les friches</p> <p>-Occuper des friches en urbanisme transitoire</p> <p>-Mettre aux normes d'accessibilité ERP</p> <p>-Favoriser la cohésion sociale en zone de revitalisation rurale (ZRR)</p> <p>-Redynamiser le centre bourg</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation Conséquentes sur la fonction de centralité	<p>-N/Mettre aux normes d'accessibilité ERP</p>
Annexes	

## FICHE ACTION N° 4

### Participation au développement de la recyclerie

Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Orientation stratégique n°2 : Renforcer le pôle de centralité de Neung-sur-Beuvron : travail, services, santé et commerces</li> </ul>
Action nom	Participation au développement de la recyclerie
Action n°	2.1.2
Statut	En réflexion / En projet / Validée / En travaux / Terminée
Niveau de priorité	Fort / Médián / Faible
Maitre d'ouvrage	Communauté de Communes Sologne des Etangs, commune de Neung-sur-Beuvron et CAF
Description de l'action	<p>La CCSE et la mairie de Neung-sur-Beuvron souhaitent accompagner le développement de « 1000 &amp; 1 partages », la recyclerie solidaire (économie circulaire) de Neung-sur-Beuvron qui constitue un acteur important dans la revitalisation du territoire rural de la Sologne des étangs.</p> <p>Pour participer à son essor et valoriser ses activités, il est envisagé d'accueillir la recyclerie dans une partie des 2000 m<sup>2</sup> de locaux disponibles de l'ancienne maison de retraite, en friche depuis 2009 (propriété CCSE). La temporalité est contrainte car la recyclerie, titulaire d'un bail précaire, devra rapidement quitter les locaux de 350m<sup>2</sup> qui elle occupe actuellement en centre-bourg. Le projet doit permettre dans un premier temps de convertir les anciennes chambres de la maison de retraite du rez-de-chaussée en espaces mutables (remise en conformité ERP). La recyclerie ayant un besoin de 800 m<sup>2</sup> pour pérenniser ses activités.</p> <p>La recyclerie créative de Neung-sur-Beuvron, 1000&amp;1 partages a été créée en 2016. Elle vise une labellisation en tiers lieux. La recyclerie collecte, trie, transforme et offre une deuxième vie aux objets avec l'objectif des 3 R : Réduire, Réutiliser, Recycler. L'équipe est composée de 5 salariés dont 2 services civiques et travaille avec les acteurs du territoire (SMICTOM, association de protection de la nature, centre de loisirs, ferme...). En plus de ses activités classiques, 1000&amp;1 partages organise des ateliers à destination du grand public.</p>

En 2023, l'ANCT a mandaté un bureau d'étude (SCET) en qualité d'AMO, pour accompagner la CCSE et la commune de Neung-sur-Beuvron tout au long de la définition du projet de requalification de la maison de retraite. A l'heure actuelle, le cabinet SCET procède à l'élaboration d'un diagnostic afin de déterminer le meilleur usage à implanter en parallèle de la recyclerie.

Bénéficiaires : 100&1 Partage, habitants (de la commune et des territoires avoisinants)

Partenaires	Préfecture : coordinateur du projet DDT : coordinateur du projet 1000 & 1 partages : association faisant vivre la recyclerie SCET : cabinet AMO CCSE : financeur du projet Région : financeur du projet Etat : financeur du projet
Dépenses prévisionnelles / définitives	Investissement : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Montant du projet : 225 480 € HT</li> </ul>
Plan de financement prévisionnel / définitif	Etat (DETR) : 107 740 € HT Région (A vos idées) : 72 000 € HT CCSE : 45 740 € HT
Calendrier prévisionnel	Etudes AMO par SCET : 2023 COPIL intermédiaire : février 2024 COPIL final : avril 2024 Publication marché travaux : 2024 Démarrage des Travaux : 2025 Livraison : 2025
Lien autres programmes et contrats territoriales	Fiche Action CRTF Développer une offre d'accueil des entreprises de qualité (Orientation 2-DÉVELOPPER L'EMPLOI, L'ÉCONOMIE ET LE TOURISME), Fiche Action CRTF Redynamisation du tissu commercial (Orientation 3 - FAVORISER LE MEILLEUR DANS LE COMMERCIAL) Fiche Action CRTF Réqualification des espaces publics (Orientation 4 - RENFORCER LA COHESION TERRITORIALE) CRST2 SCOT du Pays de Grande Sologne
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de clients de la recyclerie -Résorber partiellement les friches Occupier des friches en urbanisme transitoire -Mettre aux normes d'accessibilité ERP Favoriser la cohésion sociale en zone de revitalisation rurale (ZRR) -Redynamiser le centre bourg
ConSEQUENCE sur la fonction de centralité	
Annexes	

## FICHE ACTION N° 5

### Désimperméabilisation et renaturation de la cour d'école des Carnutes

Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Orientation stratégique n°1 : Améliorer l'attractivité résidentielle</li> <li>1.1. Adapter les espaces et bâtiments publics aux besoins de la population et aux enjeux climatiques</li> </ul>
Action nom	Désimperméabilisation et renaturation de la cour d'école des Carnutes
Action n°	1.1.6
Statut	En réflexion / En projet / Validée / En travaux / Terminée
Niveau de priorité	Fort / Mérian / Faible
Maitre d'ouvrage	Commune de Neung-sur-Beuvron
Description de l'action	La cour d'école des Carnutes, située en centre-ville, est totalement artificielle. Composée à 90% d'enrobé, elle centralise différentes problématiques telles que la stagnation des eaux dans la partie basse de la cour (espace en pente). En été la cour d'école est un véritable îlot de chaleur urbain centralisé en raison de l'absence d'arbres et d'espaces verts créant de l'ombre.
LES OBJECTIFS DU PROJET	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Création d'un îlot de fraîcheur grâce à la plantation d'arbres</li> <li>-Infiltration des eaux pluviales et toitures (+80% par rapport à l'état actuel)</li> <li>-Améliorer l'esthétique de la cour</li> <li>-Création de plusieurs fonctions dans la cour avec notamment des zones de calme</li> </ul>
Dans une logique de réduction du traitement des eaux pluviales communales (réseau unitaire) et de résilience face au changement climatique (ombrière des arbres), la commune postulé à l'appel à projets du CAUE « l'eau, source de vie dans ma cour d'école » et a été déjuge lauréate en septembre 2022.	
Le CAUE a accompagné la commune autour d'ateliers pédagogiques et pratiques pour réaménager la cour en plaçant ainsi l'infiltration de l'eau, la désimperméabilisation des sols et l'usage au cœur du projet.	
Superficie de la cour : 2 500 m <sup>2</sup>	
Bénéficiaires : élèves, enseignants, parents d'élèves... CAUE : accompagnement lors de l'étude (diagnostic, esquisse, ateliers pédagogiques)	
Agence de l'eau : financeur du projet (renaturation)	
Etat : financeur du projet (fonds vert)	
Département : financeur du projet (potentiel DDAD)	
Atelier de l'Ours : maître d'œuvre du projet	
Europe : financeur du projet (potentiel) FEDER	
CAF : financeur du mobilier de jeux (potentiel)	
Conseil départemental : financeur des jeux (potentiel)	
Investissement	
Dépenses prévisionnelles/définitives HT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coût total : 370 000 € HT</li> <li>- Coûts HT études : 28 000 € HT</li> </ul>

Plan de financement prévisionnel / définitif HT	Prévisionnel : 370 000 € HT Agence de l'eau : AAP renaturation : 176 600 € Département : DDAD (demande en 2024) Etat : FOND VERT : 90 000 euros (en attente)
Possibilités de demande de :	FEDER (Europe)  CAF prorata utilisation par centre loisirs sur le mobilier de jeux  Conseil départemental 20% des jeu : 16 400€ HT  Accompagnement du CAUE : septembre 2022 à juin 2023 Désignation de l'Atelier de l'Ours comme maître d'œuvre : juillet 2023 Démarrage des Travaux : été 2024 Livraison : Janvier 2025 -Fiche Action CRTE Requalification des espaces publics (Orientation 4- RENFORCER LA COHESION TERRITORIALE ) -SCOT du Pays de Grande Sologne Surface imperméable de la cour d'école des Carnutes -Limitier les îlots de chaleur : accueil dans de bonnes conditions de l'équipe enseignante, des élèves et leur famille. -Réduire les risques inondation -Maintenir en état le patrimoine foncier communal des écoles -Sensibiliser les enfants à l'environnement et à la biodiversité
Calendrier prévisionnel	Conséquence sur la fonction de centralité  Annexes
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	

## FICHE ACTION N° 6

### Extension du gymnase

Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Orientation stratégique n°1 : Améliorer l'attractivité résidentielle</li> <li>1.1. Adapter les espaces et bâtiments publics aux besoins de la population et aux enjeux climatiques</li> </ul>
Action nom	Extension du gymnase
Action n°	1.1.5
Statut	En réflexion / En projet / Validée / En travaux / Terminée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maitre d'ouvrage	Commune de Neung-sur-Beuvron
Description de l'action	Le gymnase de Neung-sur-Beuvron accueille différentes activités sportives et types publics : collégiens, associations, clubs privés. Le club de badminton qui compte 100 licenciés est un exemple de facteur de cohésion sociale pour les habitants. Des événements y sont régulièrement organisés (tournois, match nocturnes). Il est également le seul gymnase de la CCSE. Cependant la taille réduite du gymnase ne permet pas d'accueillir de public lors des compétitions et ne dispose pas d'espace de convivialité. La commune souhaite agrandir le gymnase afin de proposer : un sas d'entrée, un Club-house (buvette) et une tribune avec une capacité de 120 places assises.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Le cabinet d'architecture Laurent Carnois a été mandaté pour la réalisation du projet.
Bénéficiaires : élèves, habitants (de la commune et de la communauté de communes) ...	
Partenaires	Région : financeur du projet (potentiel) Etat : financeur du projet (DSI, potentiel DETR / DSR / Fonds vert) Département : financeur du projet (plan sport)
Dépenses prévisionnelles/definitives	Investissement <ul style="list-style-type: none"> <li>Coût du projet : 600 000 € HT</li> </ul>
Plan de financement prévisionnel / définitif	Prévisionnel à mobiliser : <ul style="list-style-type: none"> <li>- DETR : à demander</li> <li>- DSII : 150 000 €</li> <li>- FOND VERT : à demander</li> <li>- Plan sport Département : à demander</li> <li>- DSR : à demander</li> <li>- Région : à demander</li> </ul>
Calendrier prévisionnel	Etudes maîtrise d'œuvre : 2023 Démarrage des Travaux : fin 2024 Livraison : 2026

## FICHE ACTION N° 7

### Reconstruction du collège

Lien autres programmes et contrats

-Fiche Action CRTÉ Programme de rénovation énergétique [Orientation 1- TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE]  
-Fiche Action CRTÉ Adapter l'offre de services [Orientation 3-FAVORISER LE MEILLEUR ETRE SOCIAL]

-CLS Pays de Grande Sologne  
-SCOT du Pays de Grande Sologne

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Nombre de club sportifs sur la commune  
-Accueillir les familles et supporters des joueurs lors d'événements et de compétitions

-Apporter plus de convivialité et améliorer la cohésion sociale en ville  
-Favoriser la pratique du sport dans un objectif d'amélioration de la santé

Annexes

Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Orientation stratégique n°1 : Améliorer l'attractivité résidentielle</li> <li>1.1. Adapter les espaces et bâtiments publics aux besoins de la population et aux enjeux climatiques</li> </ul>
Action nom	Reconstruction du collège
Action n°	1.1.3
Statut	En réflexion / En projet / Validée / En travaux / Terminée
Niveau de priorité	Fort / Médiocre / Faible
Maitre d'ouvrage	Département du Loir-et-Cher
Description de l'action	<p>La politique de rénovation du département vise à prendre en compte les besoins des usagers (élèves, professeurs, personnels) et d'adapter les collèges aux enjeux du moment notamment en termes d'environnement : réduction de la consommation d'énergie, généralisation des énergies renouvelables et des matériaux naturels, réduction des impacts sur la faune et la flore locale.</p> <p>Le collège de Neung-sur-Beuvron a été construit en 1967, il accueille aujourd'hui 258 élèves sur une surface de 3 500m<sup>2</sup>.</p> <p>Le Collège de Neung-sur-Beuvron est le premier à bénéficier de la démarche du département « collège du futur ». Il s'agit d'un nouveau référentiel de construction et de rénovation des collèges élaboré en concertation avec des experts de l'éducation nationale, des professeurs, des experts en Ingénierie numérique, bâtimentaire, environnementale...</p> <p>Le site est éco-responsable : les bâtiments construits et rénovés utiliseront massivement des matériaux renouvelables (bardages en bois, murs en terre cuue, isolation en paille, en chanvre et cuite de cellulose) et à énergie positive pour les parties neuves. Le chauffage sera assuré par une chaudière à bois (plaquettes forestières), la faune et la flore feront l'objet d'une attention particulière, avec notamment la reconstitution d'une zone humide et l'installation de nichoirs. Les eaux pluviales seront infiltrées sur le site, de façon à éviter l'engorgement des réseaux de la commune.</p> <p>Un collège du futur c'est :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-des salles de cours agrandies à 65 m<sup>2</sup> permettant de nouveaux modes d'enseignement</li> <li>-un collège ouvert sur l'extérieur : accueil du point lecture communal au CDI, associations culturelles dans la salle polyvalente (accès direct depuis l'espace public), terrains de sport en libre accès soirs et weekends...</li> <li>-accès au numérique renforcé, l'accès aux ressources numériques doit être total, sécurisé et transparent sans éclipser l'accès aux ressources papier, les CDI sont plus largement ouverts.</li> </ul> <p>Bénéficiaires : élèves, enseignants, habitants...</p>

Partenaires	Etat Europe LALU paysagiste : maître d'œuvre paysage du projet Guinée*Potin : architecte mandataire OTEIS Bet TCE : BET ITAC Acoustique : BET	
Dépenses prévisionnelles/définitives	Dépenses prévisionnelles : 13 500 000 € HT Investissement - Dépenses prévisionnelles : 15 000 000 € HT - Dépenses définitives : 15 000 000 € HT	
Plan de financement prévisionnel / définitif	Porté par le département	
Calendrier prévisionnel	Volonté de reconstruction : 2021 Phase projet : 2021-2022 Début des travaux : mai 2022 Phase 1 : livraison des bâtiments administratifs en février 2024 Phase 2 : livraison des bâtiments administratifs en septembre 2025	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-Fiche Action CITE Requalification des espaces publics (Orientation 4- RENFORCER LA COHESION TERRITORIALE) -Fiche Action CITE Adapter l'offre de services (Orientation 3-FAVORISER LE MIEUX ETRE SOCIAL) -Fiche Action CITE Programme de rénovation énergétique (Orientation 1- TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE) -SCOT du Pays de Grande Sologne	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Date de construction du collège	-Ouvrir le collège sur l'extérieur et créer de nouveaux usages pour les habitants -développer un projet de rénovation pilote et démonstrateur en termes écologiques, numériques, bâtimentaires à l'échelle du département participant au rayonnement et à l'attractivité de ce territoire rural -Renforcer l'attractivité de la commune grâce à l'offre éducative -Mutualiser les services et usages entre le collège et ses extérieurs
Consequences sur la fonction de centralité		
Annexes		

## FICHE ACTION N° 8

### Végétalisation du cimetière

Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Orientation stratégique n°1 : Améliorer l'attractivité résidentielle</li> <li>1.1. Adapter les espaces et bâtiments publics aux besoins de la population et aux enjeux climatiques</li> </ul>
Action nom	Végétalisation du cimetière
Action n°	1.1.7
Statut	En réflexion / En projet / Validée / En travaux / Terminée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maitre d'ouvrage	Commune de Neung-sur-Beuvron
Description de l'action	La municipalité de Neung-sur-Beuvron a décidé de végétaliser le cimetière. Pour cela elle a fait appel au CAUE afin d'avoir une visibilité sur les modes de gestion d'un cimetière zéro-phytos. Cette action concourt par un engazonnement du cimetière.
Partenaires	CAUE : conseil en aménagement et entretien du cimetière
Dépenses prévisionnelles / définitives	Epannage engazonnement : 1 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitifs	Travaux réalisés en régie (aucun plan de financement)
Calendrier prévisionnels	Action terminée 2022
Liens autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Fiche Action CITE Requalification des espaces publics (Orientation 4- RENFORCER LA COHESION TERRITORIAL)</li> <li>-SCOT du Pays de Grande Sologne</li> </ul>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateurs de suivi et d'évaluation Conséquence sur la fonction de centralité Annexes
Consequence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser le végétal en ville</li> <li>-Diminuer l'utilisation de produits phytosanitaires</li> <li>-Embellir les espaces publics</li> </ul>
Annexes	

## FICHE ACTION N° 9

### Sécurisation de la traversée de ville RD 923-925

Plan de financement définitif	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cout réel des travaux : 440 000 € HT</li> <li>Etat (DETR 2023) : 81 258 € HT</li> <li>Etat (DSR 2023) : 30 000 €</li> <li>CCSE (fonds de concours) : 71 183€</li> <li>Département (DDAD 2023) : 43 700 €</li> </ul>
Calendrier prévisionnel	<p>Calendrier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- étude préalable (définition du besoin et du programme) réalisée Agence Technique Départementale en 2022</li> <li>- mission de maîtrise d'œuvre afin d'élaborer les plans techniques nécessaires pour la réalisation et assurer le suivi : novembre 2022 jusqu'à la fin des travaux.</li> <li>- phase de travaux : juillet à décembre 2023</li> </ul>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Fiche Action CRTÉ Requalification des espaces publics (Orientation 4- RENFORCER LA COHESION TERRITORIALE)</li> <li>-Fiche Action CRTÉ Favoriser des mobilités plus vertueuses (Orientation 1- TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE)</li> <li>-SCOT du Pays de Grande Sologne</li> </ul>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Amélioration du partage de la voirie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Apaiser la vitesse des véhicules</li> <li>-Sécuriser les déplacements piétons</li> <li>-Inciter à la marche dans le village.</li> <li>-Améliorer l'image de la commune en renouvelant les espaces publics</li> </ul>
ConSEQUENCE sur la fonction de centralité	
Annexes	

Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Orientation stratégique n°1 : Améliorer l'attractivité résidentielle</li> <li>Améliorer la circulation et favoriser les modes actifs</li> </ul>
Action nom	Securisation de la traversée de ville
Action n°	1.2.1
Statut	En réflexion / En projet / Validée / En travaux / Terminée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maitre d'ouvrage	Commune de Neung-sur-Beuvron
Description de l'action	<p>Neung-sur-Beuvron est traversée par la départementale 925 (itinéraire Châteaudun-Neung via Beaugency) et 223 (itinéraire Blois-Sancerre). Il en résulte le passage de camions et voitures en transit. Un ou plusieurs accidents ont eu lieu.</p> <p>La commune s'interroge sur la sécurisation des départementales qui mènent au cœur du village : la rue du 8 mai 1945 (RD923), et la rue du 11 novembre 1918 (RD925).</p> <p>Les élus ont fait appel à l'agence technique départementale afin d'étudier les possibilités d'aménagement permettant de sécuriser sur ces axes l'ensemble des usagers (piétons, cycles, voitures, camions...) de prendre en compte les échanges aux différents carrefours, de valoriser la vie locale et d'assurer une vitesse apaisée en agglomération.</p> <p>Plusieurs problématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-vitesse inadéquate en ville au détriment des habitants et usagers de l'espace public</li> <li>-étroitesse des trottoirs : le stationnement sur les trottoirs engendre des difficultés de continuité piétonne.</li> <li>-stationnement sauvage le long du restaurant</li> </ul>
Enjeux	<p>Enjeux : redéfinir et marquer l'entrée d'agglomération (RD 925) ; mettre en valeur l'entrée d'agglomération par des aménagements qualitatifs : réduire la vitesse ; sécuriser les cheminements piétons ; mettre en valeur la vie locale.</p> <p>Le projet de sécurisation de la traversée de ville consiste à engager des travaux d'aménagement de voirie et trottoir visant à pacifier les parcours pour les différents modes de déplacement. Des réductions de voiries, cascades et élargissement de trottoirs, plantations d'arbres, créations de places de stationnement matérialisés sont projetés.</p>
Partenaires	<p>Bénéficiaires : piétons, automobilistes, habitants...</p> <p>Conseil Départemental : financeur du projet (DDAD)</p> <p>Agence Technique Départementale : réalisation du diagnostic</p> <p>Etat : financeur du projet (DETR/DSR)</p> <p>CCSE : financeur du projet (fonds de concours)</p>
Dépenses prévisionnelles/définitives	<p>Investissement étude, tranche ferme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude ATD - 800 € HT</li> <li>- Ingénierie-maîtrise d'œuvre- suivi chantier : 19 700 € HT</li> <li>- Coût prévisionnel des travaux : 406 290 € HT</li> </ul>

## FICHE ACTION N° 10

### Développement d'une piste cyclable entre le centre-bourg et l'Ecoparc de Sologne

Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Orientation stratégique n°1 : Améliorer l'attractivité résidentielle</li> <li>1.2. Améliorer la circulation et favoriser les modes actifs</li> </ul> <p>Développement d'une piste cyclable entre le centre-bourg et l'Ecoparc de Sologne</p>
Action nom	Sologne
Action n°	1.2.2
Statut	En réflexion / En projet / Validée / En travaux / Terminée
Niveau de priorité	Fort / Médián / Faible
Maitre d'ouvrage	Communauté de Communes Sologne des Etangs
Description de l'action	<p>L'Ecoparc d'affaires de Sologne situé sur le territoire de la commune de Neung-sur-Beuvron accueille dans un environnement de qualité de 50 ha, 24 entreprises (18 à salariés), il connaît un bâti essentiel et accueille des entreprises innovantes et à fort potentiel. Cependant sa localisation à plus de 4 km du centre-bourg et son accès par la Départementale 923 n'est ni adaptée ni sécurisée pour des trajets quotidiens à vélo.</p> <p>Afin de favoriser l'écomobilité, il est envisagé la création d'une piste cyclable en site propre. Un recensement des personnels résidents dans la commune de Neung-sur-Beuvron et travaillant à l'éco-parc de Sologne est un point de départ. La piste cyclable sera aussi un point positif pour les entreprises souhaitant recruter notamment des jeunes car la mairie dispose déjà de petits logements à Neung-sur-Beuvron et souhaite augmenter l'offre.</p>
Bénéficiaires : habitants, touristes, travailleurs de l'Ecoparc...	
Partenaires	<p>Pays de Grande Sologne</p> <p>CCSE</p> <p>Département</p> <p>Conseil Régional CVL</p> <p>Commune de Neung-sur-Beuvron</p>
Dépenses prévisionnelles/définitives	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier prévisionnel	2022-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-Fiche Action CRTE Favoriser des mobilités plus vertueuses (Orientation 1- TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE) -SCOT du Pays de Grande Sologne
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de personnes utilisant le vélo pour des trajets domicile travail sur la commune
Conséquence sur la fonction de centralité	- Développer les mobilités douces à l'échelle de la commune
Annexes	- Sécuriser les itinéraires à vélo

## FICHE ACTION N° 11

### Mise en accessibilité PMR des espaces publics

Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Orientation stratégique n°1 : Améliorer l'attractivité résidentielle</li> <li>1.3. Accompagner le bien vieillir en sologne</li> </ul> <p>Mises en accessibilité PMR des espaces publics (mairie, futur espace de vie social, future halle)</p>
Action nom	1.3.1.
Action n°	En réflexion / En projet / Validée / En travaux / Terminée
Statut	Niveau de priorité
Maitre d'ouvrage	Commune de Neung-sur-Beuvron
Description de l'action	<p>Une partie des espaces publics de la commune est difficilement accessible à tous. C'est dans cette logique de la commune de Neung-sur-Beuvron souhaite repenser certains espaces de la ville : les abords de la mairie, le futur espace de vie social et la future halle.</p>
Bénéficiaires : habitants	<p>1- La mairie</p> <p>Une place de parking PMR a déjà été aménagée aux abords de la nouvelle entrée de la mairie. L'objectif de la commune est de rendre accessible la mairie mais également de requalifier ses abords afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- créer un espace public unitaire et cohérent</li> <li>- fluidifier le trafic routier</li> <li>- conserver des places de stationnements</li> <li>- sécuriser et rendre accessible l'ensemble du site pour tous</li> <li>- désimperméabiliser au maximum l'espace et infiltrer les eaux pluviales</li> <li>- valoriser le bâti par la végétation</li> <li>- végétaliser le site en diversifiant les plantations et les modes de gestion</li> </ul>
Partenaires	<p>Etat : financeur du projet</p> <p>Département : financeur du projet</p> <p>Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne : réalisation de l'étude (diagnostic et ESQUISSE) de la requalification des abords de la mairie</p>
Dépenses prévisionnelles/définitives	<p>Investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coût de l'action total : 80 000 € HT</li> </ul> <p>Dépenses prévisionnelles du projet de requalification des abords de la mairie : à définir</p> <p>Dépenses définitives du projet de requalification des abords de la mairie : à définir</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Etat (DSU) : 40 000 € HT</p> <p>Département (DDAD) : demande en 2024</p> <p>Autofinancement</p>
Calendrier prévisionnel	Esquise : décembre 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Rendu AVP : août 2024
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Dépôt PRO/DCE et consultation des entreprises : octobre 2024
Conséquence sur la fonction de centralité	Travaux : décembre 2024 à fin janvier 2025
Annexes	

Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Plantation et livraison : février 2025</p> <p>-Fiche Action CITE Réqualification des espaces publics (Orientation 4- RENFORCER LA COHESION TERRITORIAL)</p> <p>-SCOT du Pays de Grande Sologne</p> <p>-Fiche Action CITE Favoriser des mobilités plus vertueuses (Orientation 1- TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE)</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Amélioration du partage de la voirie
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Apaiser la vitesse des véhicules</li> <li>-secourir les déplacements piétons</li> <li>-inciter à la marche dans le village</li> <li>-Améliorer l'image de la commune en renouvelant les espaces publics</li> </ul>
Annexes	

## FICHE ACTION N° 12

### Achat de vélos adaptés pour l'EPHAD et mise à disposition du public

Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Orientation stratégique n°1 : Améliorer l'attractivité résidentielle</li> <li>1.3. Accompagner le bien vieillir en Sologne</li> </ul>
Action nom	Achat de vélos adaptés pour l'EPHAD et mise à disposition du public
Action n°	1.3.2
Statut	En réflexion / En projet / Validée / En travaux / Terminée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maitre d'ouvrage	Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes Sologne des Etangs
Description de l'action	L'EPHAD de Neung-sur-Beuvron « L'Orée des Pins » accueille x résidents. Il est situé à la limite du centre-bourg à 1 km de la place centrale et 2,2 km du supermarché (30 min à pied). Les animatrices souhaitent acquérir des vélos à assistance électrique adaptés pour les personnes à mobilité réduite afin de pouvoir organiser des sorties. Les vélos pourront être prêtés aux familles. Et aux personnes extérieures. L'achat prévu est de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 vélo VAE d'occasion</li> <li>- 1 vélo permettant d'accueillir un fauteuil roulant</li> </ul> - 1 vélo permettant de transporter deux personnes à mobilité réduite.
Partenaires	Bénéficiaires : résidents
Dépenses prévisionnelles/définitives	<ul style="list-style-type: none"> <li>Europe : financier du projet</li> <li>Investissement               <ul style="list-style-type: none"> <li>Cout total 19 807€ HT</li> </ul> </li> </ul>
Plan de financement prévisionnel / définitif	Europe (LEADER) : 15 846 €
Calendrier prévisionnel	Action terminée en 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-Fiche Action CRTE Développement et structuration de l'offre de santé (Orientation 3-FAVORISER LE MEILLEUR ETRE SOCIAL)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de personnes bénéficiaires des vélos adaptés de l'EPHAD
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer la cohésion sociale</li> <li>- Développer l'écomobilité</li> </ul>
Annexes	

## FICHE ACTION N° 13

### Organisation d'ateliers de prévention pour les seniors à domicile

Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Orientation stratégique n°1 : Améliorer l'attractivité résidentielle</li> <li>1.3. Accompagner le bien vieillir en Sologne</li> </ul>
Action nom	Organisation d'ateliers de prévention pour les seniors
Action n°	1.3.3
Statut	En réflexion / En projet / Validée / En travaux / Terminée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maitre d'ouvrage	SEPIA 41
Description de l'action	Le Dispositif « Parcours » du SEPIA 41 organise des ateliers de prévention à destination des seniors à domicile sur des sujets spécifiques : Mémoire, activité physique adaptée, équilibre et prévention des chutes, information et soutien. Ces actions sont assurées par des professionnels paramédicaux des EPHAD de Neung-sur-Beuvron et Yvoix le Marron : animatrices, éducateurs APA, psychomotricienne, psychologue, infirmier/ cadre de santé.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bénéficiaires : personnes seniors</li> <li>Département de Loir et Cher</li> <li>ARS</li> <li>CCSE</li> <li>EHPAD : organisateur des ateliers</li> </ul>
Dépenses prévisionnelles/définitives	Coût personnel EHPAD
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier prévisionnel	2022-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-Fiche Action CRTE Développement et structuration de l'offre de santé (Orientation 3-FAVORISER LE MEILLEUR ETRE SOCIAL)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de personnes bénéficiaires des ateliers de prévention pour les seniors
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Favoriser l'autonomie des personnes seniors</li> <li>-Préserver la vie locale</li> </ul>
Annexes	

## FICHE ACTION N° 14

### Création d'une boutique éphémère

Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Orientation stratégique n°2 : Renforcer le pôle de centralité de Neung-sur-Beuvron : travail, services, santé et commerce</li> <li>2.1. Valoriser le tissu économique existant et le développer</li> </ul>
Action nom	Création d'une boutique éphémère
Action n°	2.1.1
Statut	En réflexion / En projet / Validée / En travaux / Terminée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maitre d'ouvrage	Commune de Neung-sur-Beuvron
Description de l'action	<p>La commune de Neung-sur-Beuvron à acheter un local en centre-ville afin d'y créer une boutique éphémère. Cette expérimentation à débutée en 2021 et se poursuit jusqu'en 2026. Le local est loué au mois par divers commerçants, artistes et artisans, ce qui permet de développer l'offre commercial de la commune.</p>
Bénéficiaires : commerçants, habitants, touristes...	Aucun
Partenaires	Dépenses prévisionnelles/définitives
Dépenses prévisionnelles/définitives	Coût total du projet : 1 000 €
Plan de financement prévisionnel/ définitif	Plan de financement prévisionnel/ définitif
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lien autres programmes et contrats territorialisés</li> <li>Indicateurs de suivi</li> </ul>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Fiche Action CITE Développer une offre d'accueil des entreprises de qualité (Orientation 2-DEVELOPPER L'EMPLOI, L'ECONOMIE ET LE TOURISME)</li> <li>-Fiche Action CITE Redynamisation du tissu commercial (Orientation 3-FAVORISER LE MIEUX ETRE SOCIAL)</li> <li>-SCOT du Pays de Grande Sologne</li> </ul>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de semaines de locations/ de week-end de la boutique éphémère</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Redynamiser le tissu commercial</li> <li>-Proposer de nouveaux services et commerces en centre-bourg</li> </ul>
Annexes	

## FICHE ACTION N° 15

### Mise à disposition de l'application Panneau Pocket

Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Orientation stratégique n°2 : Renforcer le pôle de centralité de Neung-sur-Beuvron : travail, services, santé et commerce</li> <li>2.1. Valoriser le tissu économique existant et le développer</li> </ul>
Action nom	Mise à disposition de l'application Panneau Pocket
Action n°	2.1.3
Statut	En réflexion / En projet / Validée / En travaux / Terminée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maitre d'ouvrage	Communauté de Communes Sologne des Etangs
Description de l'action	<p>L'application Panneau Pocket permet d'informer ses usagers des actualités sur une commune. Cette application couvre la quasi-totalité des communes du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne dont fait partie la commune de Neung-sur-Beuvron.</p>
Bénéficiaires : habitants, touristes...	Aucun
Partenaires	Coût : 200 € par an
Dépenses prévisionnelles/définitives	
Plan de financement prévisionnel/ définitif	
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Terminé</li> <li>-Fiche Action CITE Redynamisation du tissu commercial (Orientation 3-FAVORISER LE MIEUX ETRE SOCIAL)</li> <li>-SCOT du Pays de Grande Sologne</li> </ul>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de collectivités équipées de l'application Panneau Pocket</li> <li>Nombres d'administrés couverts par l'application Panneau Pocket</li> <li>Nombre de foyers équipés de l'application Panneau Pocket sur les communes de 100 à 3000 habitants</li> </ul>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Développer et partager les actualités locales</li> <li>-Attirer des touristes</li> <li>-Faire découvrir le territoire</li> </ul>
ConSEQUENCE sur la fonction de centralité	
Annexes	

## FICHE ACTION N° 16

### Mise en place d'un outil de suivi de la vacance commerciale

Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Orientation stratégique n°2 : Renforcer le pôle de centralité de Neung-sur-Beuvron : travail, services, santé et commerce</li> <li>2.1. Valoriser le tissu économique existant et le développer</li> </ul>
Action nom	Développement de l'EcoParc de Sologne
Action n°	2.1.5
Statut	En réflexion / En projet / Validée / En travaux / Terminée
Niveau de priorité	Fort / Médián / Faible
Maitre d'ouvrage	Communauté de Communes Sologne des Etangs
Description de l'action	L'EcoParc d'affaires de Sologne situé sur le territoire de la commune de Neung-sur-Beuvron accueille dans un environnement de qualité de 50 ha, 24 entreprises (162 salariés). Il connaît un bel essor et accueille des entreprises innovantes et à fort potentiel. Des entreprises dynamiques avec une croissance régulière à l'activité et d'emploi : bureaux d'études dans le domaine de la simulation numérique, entreprises dans le domaine du médical, de l'environnement... dont certaines se distinguent par leur rayonnement national voire international dans les domaines ingénierie/ recherche. L'objectif d'EcoParc est notamment de répondre aux besoins des entreprises dont l'activité repose sur les hautes technologies, le développement durable et la filière bois.
2.1.4	L'ambition est aussi d'attirer de nouvelles entreprises grâce aux avantages fiscaux induits par la ZRR.
Mise en place d'un outil de suivi	Une convention a été signée avec la CCI avec plusieurs objectifs : recensement des besoins des entreprises actuelles, création d'un club des entreprises, développement économique avec accueil de nouvelles entreprises.
OET41 : réalisation du suivi	Bénéficiaires : travailleurs de l'EcoParc, entreprises...
Partenaires	CCI : élaboration d'une diagnostic économique
Dépenses prévisionnelles/définitives	
Plan de financement prévisionnel/ définitif	
Calendrier prévisionnel	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	

## FICHE ACTION N° 17

### Développement de l'EcoParc de Sologne

Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Orientation stratégique n°2 : Renforcer le pôle de centralité de Neung-sur-Beuvron : travail, services, santé et commerce</li> <li>2.1. Valoriser le tissu économique existant et le développer</li> </ul>
Action nom	Développement de l'EcoParc de Sologne
Action n°	2.1.5
Statut	En réflexion / En projet / Validée / En travaux / Terminée
Niveau de priorité	Fort / Médián / Faible
Maitre d'ouvrage	Communauté de Communes Sologne des Etangs
Description de l'action	L'EcoParc d'affaires de Sologne situé sur le territoire de la commune de Neung-sur-Beuvron accueille dans un environnement de qualité de 50 ha, 24 entreprises (162 salariés). Il connaît un bel essor et accueille des entreprises innovantes et à fort potentiel. Des entreprises dynamiques avec une croissance régulière à l'activité et d'emploi : bureaux d'études dans le domaine de la simulation numérique, entreprises dans le domaine du médical, de l'environnement... dont certaines se distinguent par leur rayonnement national voire international dans les domaines ingénierie/ recherche. L'objectif d'EcoParc est notamment de répondre aux besoins des entreprises dont l'activité repose sur les hautes technologies, le développement durable et la filière bois.
2.1.4	L'ambition est aussi d'attirer de nouvelles entreprises grâce aux avantages fiscaux induits par la ZRR.
Mise en place d'un outil de suivi	Une convention a été signée avec la CCI avec plusieurs objectifs : recensement des besoins des entreprises actuelles, création d'un club des entreprises, développement économique avec accueil de nouvelles entreprises.
OET41 : réalisation du suivi	Bénéficiaires : travailleurs de l'EcoParc, entreprises...
Partenaires	CCI : élaboration d'une diagnostic économique
Dépenses prévisionnelles/définitives	
Plan de financement prévisionnel/ définitif	
Calendrier prévisionnel	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	

## FICHE ACTION N° 18

### Création d'un marché de producteurs locaux

Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Orientation stratégique n°2 : Renforcer le pôle de centralité de Neung-sur-Beuvron : travail, services, santé et commerces</li> <li>2.2. Consommer local</li> </ul> <p>Création d'un marché des producteurs locaux</p>
Action nom	Action nom
Action n°	2.2.1
Statut	En réflexion / En projet / Validée / En travaux / Terminée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maitre d'ouvrage	Commune de Neung-sur-Beuvron
Description de l'action	<p>La filière des producteurs locaux n'est pas structurée localement. Il n'existe pas de magasin de producteurs locaux sur l'ensemble du Pays de Grande Sologne.</p> <p>Afin de proposer aux habitants des produits sains et valoriser les producteurs locaux, la ville a souhaité créer un marché réservé aux producteurs de Sologne. L'événement qui a eu lieu pour la première fois en 2022 a eu beaucoup de succès.</p> <p>La deuxième édition a réuni 22 producteurs de Sologne.</p>
Partenaires	<p>Associations : producteurs locaux, consommateurs...</p> <p>Association « Ici en Sologne » : la promotion de l'événement</p>
Dépenses prévisionnelles/définitives	1 000 € par an
Plan de financement prévisionnel / définitif	Financement en interne
Calendrier prévisionnel	<p>La 1ère édition a eu lieu en avril 2022, la deuxième édition le 22 avril 2023.</p> <p>-Fiche Action CITE Soutenir l'activité agricole (Orientation 2-DEVELOPPER L'EMPLOI, L'ECONOMIE ET LE TOURISME)</p> <p>-SCOT du Pays de Grande Sologne</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Nombre de producteurs présents sur le marché 2023</p> <p>-Développer les circuits courts</p> <p>-Mettre en avant les productions locales</p> <p>-Développer l'économie circulaire</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
ConSEQUENCE sur la fonction de centralité	<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p> <p>-Développer les circuits courts</p> <p>-Mettre en avant les producteurs locaux</p> <p>-Développer l'économie circulaire</p>
Annexes	Annexes

## FICHE ACTION N° 19

### Organisation d'un pique-nique participatif à la ferme

Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Orientation stratégique n°2 : Renforcer le pôle de centralité de Neung-sur-Beuvron : travail, services, santé et commerces</li> <li>2.2. Consommer local</li> </ul> <p>Création d'un marché de producteurs locaux</p>
Action nom	Action nom
Action n°	2.2.1
Statut	En réflexion / En projet / Validée / En travaux / Terminée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maitre d'ouvrage	Commune de Neung-sur-Beuvron
Description de l'action	<p>La création d'un pique-nique participatif à la ferme a été mis en place Jeanne Hermant, apicultrice à Neung-sur-Beuvron.</p> <p>Les pique-niques permettent aux participants de découvrir l'apiculture et plus généralement l'agriculture pratiquée en Sologne (produits du terroir, modes de productions locales...).</p>
Partenaires	<p>Bénéficiaires : habitants, producteurs</p> <p>Association « Ici en Sologne » : la promotion de faire la promotion de l'événement.</p> <p>Le Rucher aux Plantes : apiculteur</p>
Dépenses prévisionnelles/définitives	
Plan de financement prévisionnel / définitif	Plan de financement prévisionnel / définitif
Calendrier prévisionnel	Calendrier prévisionnel
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Lien autres programmes et contrats territorialisés</p> <p>-Fiche Action CITE Soutenir l'activité agricole (Orientation 2-DEVELOPPER L'EMPLOI, L'ECONOMIE ET LE TOURISME)</p> <p>-SCOT du Pays de Grande Sologne</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre d'édition du pique-nique participatif à la ferme</p> <p>Nombre d'édition</p>
ConSEQUENCE sur la fonction de centralité	<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p> <p>-Développer les circuits courts</p> <p>-Mettre en avant les producteurs locaux</p> <p>-Développer l'économie circulaire</p>
Annexes	Annexes

## FICHE ACTION N° 20

### Extension du pôle Santé

Orientation stratégique	Orientation stratégique n°2 : Renforcer le pôle de centralité de Neung-sur-Bertron : travail, services, santé et commerces 2.3. Proposer une offre de soin adaptée
Action nom	Proposition de consultation pour personnes sans médecins traitant
Action n°	2.3.2
Statut	En réflexion / En projet / Validée / En travaux / Terminée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maitre d'ouvrage	Communauté de Communes Sologne des Etangs et Pays de Grande Sologne
Description de l'action	Le CPTS (Communauté professionnelle Territoriale de Santé) de Sologne est une association qui regroupe les professionnels de santé du territoire à fin de mieux coordonner leurs actions dans l'intérêt des patients. Elle a été créée en février 2022, regroupe 134 professionnels et s'est installée à Neung-sur-Bertron. Un projet de santé est en cours de rédaction et les priorités s'articulent autour de 3 axes : -l'amélioration de l'accès aux soins et la structuration des parcours des patients -l'amélioration de la communication entre les acteurs de santé -les actions de prévention Depuis sa création, elle a permis de créer et réservé chaque semaine des créneaux de consultations chez différents médecins volontaires pour les habitants du territoire sans médecin traitant.
Bénéficiaires : habitants	
Partenaires	CPTS ARS Pays de Grande Sologne (élaboration du CLS)
Dépenses prévisionnelles / définitives	Coût chargé mission CLS (porté par le Pays de Grande Sologne) : à définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier prévisionnel	CLS en cours d'élaboration
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-Fiche Action CRTE Développement et structuration de l'offre de santé (Orientation 3-FAVORISER LE MEILLEUR ETRE SOCIAL) -Fiche Action CRTE Adapter l'offre de services (Orientation 3-FAVORISER LE MEILLEUR ETRE SOCIAL) -SCOT du Pays de Grande Sologne -CLS du Pays de Grande Sologne
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de professionnels de santé sur la commune
Conséquence sur la fonction de centralité	-Assurer une offre de santé à tous -Réduire les déplacements motorisés contraints vers d'autres territoires
Annexes	

## FICHE ACTION N° 21

### Proposition de consultation pour personnes sans médecins traitants

Orientation stratégique	Orientation stratégique n°2 : Renforcer le pôle de centralité de Neung-sur-Bertron : travail, services, santé et commerces 2.3. Proposer une offre de soin adaptée
Action nom	Proposition de consultation pour personnes sans médecin traitant
Action n°	
Statut	
Niveau de priorité	
Maitre d'ouvrage	
Description de l'action	Le CPTS (Communauté professionnelle Territoriale de Santé) de Sologne est une association qui regroupe les professionnels de santé du territoire à fin de mieux coordonner leurs actions dans l'intérêt des patients. Elle a été créée en février 2022, regroupe 134 professionnels et s'est installée à Neung-sur-Bertron. Un projet de santé est en cours de rédaction et les priorités s'articulent autour de 3 axes : -l'amélioration de l'accès aux soins et la structuration des parcours des patients -l'amélioration de la communication entre les acteurs de santé -les actions de prévention Depuis sa création, elle a permis de créer et réservé chaque semaine des créneaux de consultations chez différents médecins volontaires pour les habitants du territoire sans médecin traitant.
Bénéficiaires : habitants	
Partenaires	CPTS ARS Pays de Grande Sologne (élaboration du CLS)
Dépenses prévisionnelles / définitives	Coût chargé mission CLS (porté par le Pays de Grande Sologne) : à définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier prévisionnel	CLS en cours d'élaboration
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-Fiche Action CRTE Développement et structuration de l'offre de santé (Orientation 3-FAVORISER LE MEILLEUR ETRE SOCIAL) -Fiche Action CRTE Adapter l'offre de services (Orientation 3-FAVORISER LE MEILLEUR ETRE SOCIAL) -SCOT du Pays de Grande Sologne -CLS du Pays de Grande Sologne
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de professionnels de santé sur la commune
Conséquence sur la fonction de centralité	-Assurer une offre de santé à tous -Réduire les déplacements motorisés contraints vers d'autres territoires
Annexes	

## FICHE ACTION N° 22

### Offre de services dédiés à la parentalité

Orientation stratégique	Orientation stratégique n°2 : Renforcer le pôle de centralité de Neung-sur-Beuvron : travail, services, santé et commerces 2.4. Services à la population et vitalité du territoire
Action nom	Offre de services dédiés à la parentalité
Action n°	2.4.1
Statut	En réflexion / En projet / Validée / En travaux / Terminée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maitre d'ouvrage	Communauté de Communes Sologne des Etangs
Description de l'action	La réhabilitation de l'ancienne maison de retraite de 2000 m <sup>2</sup> pourrait permettre l'accueil d'un pôle kiné près du pôle santé existant. Le cabinet SCET, AMO du projet de programmation de l'ancienne maison de retraite est chargé de déterminer (grâce à des enquêtes et à l'élaboration du diagnostic) si l'extension du pôle de santé est la meilleure solution pour reconvertis les bâtiments de l'ancien EPHAD.
Bénéficiaires : parents	
Partenaires	Assistantes Maternelles CAF
Dépenses prévisionnelles/définitives	1000 et 1 partages : locataire d'une partie du bâtiment
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier prévisionnel	2022-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-Fiche Action CITE Adapter l'offre de services (Orientation 3-FAVORISER LE MEILLEUR ETRE SOCIAL) -SCOT du Pays de Grande Sologne
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de personnes ayant bénéficié du service dédié à la parentalité -Assurer une offre de parentalité à tous -Réduire les déplacements motorisés contraints vers d'autres territoires
Consequence sur la fonction de centralité	
Annexes	

## FICHE ACTION N° 23

### Création d'un espace France Service

Orientation stratégique	Orientation stratégique n°2 : Renforcer le pôle de centralité de Neung-sur-Beuvron : travail, services, santé et commerces 2.4. Services à la population et vitalité du territoire
Action nom	Création d'un espace France Service
Action n°	2.4.3
Statut	En réflexion / En projet / Validée / En travaux / Terminée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maitre d'ouvrage	Communauté de Communes Sologne des Etangs
Description de l'action	La réhabilitation de l'ancienne maison de retraite de 2000 m <sup>2</sup> pourrait permettre l'accueil d'un pôle kiné près du pôle santé existant. Le cabinet SCET, AMO du projet de programmation de l'ancienne maison de retraite est chargé de déterminer (grâce à des enquêtes et à l'élaboration du diagnostic) si l'extension du pôle de santé est la meilleure solution pour reconvertis les bâtiments de l'ancien EPHAD.
Bénéficiaires : habitants	
Partenaires	Etat Opérateurs publics de l'Etat
Dépenses prévisionnelles/définitives	Dépenses prévisionnelles/définitives
Plan de financement prévisionnel / définitif	Plan de financement prévisionnel / définitif
Calendrier prévisionnel	Calendrier prévisionnel
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Lien autres programmes et contrats territorialisés
Indicateurs de suivi et d'évaluation	-Fiche Action CITE Adapter l'offre de services (Orientation 3-FAVORISER LE MEILLEUR ETRE SOCIAL) -SCOT du Pays de Grande Sologne
Consequence sur la fonction de centralité	Nombre de relai France service sur la commune - Assurer une offre de services diversifiés pour tous - Réduire les déplacements motorisés contraints vers d'autres territoires
Annexes	

## FICHE ACTION N° 24

### Développement du camping municipal

Orientation stratégique	Orientation stratégique n°3 : Valoriser le patrimoine local et développer l'attractivité touristique		
Action nom	Développement du camping municipal		
Action n°	3.1.1		
Statut	En réflexion / En projet / Validée / En travaux / Terminée		
Niveau de priorité	Fort / Médiocre / Faible		
Maitre d'ouvrage	Ville de Neung-sur-Beuvron		
Description de l'action	<p>Le camping municipal de La Varenne ** se situe à 1 km à pied du centre-ville, au calme, dans un cadre verdoyant en bordure de rivière. Il s'agit d'un petit camping familial composé de 31 emplacements pour tente, 4 mobil home ainsi qu'un point de pêche, une salle de remontée / bibliothèque. Au niveau des services, la location de vélos et l'accès aux terrains de tennis est possible.</p> <p>Une étude de marché a été réalisée en 2021, afin de poser un diagnostic et proposer un programme de développement du camping. Le constat : le camping, jugé vieillissant nécessite une remise à niveau. Une stratégie de développement est par ailleurs nécessaire.</p> <p>En 2023, afin de diversifier son offre, des structures bois de type Campéoilles ont ainsi été construites.</p> <p>La ville emploie 2 salariés saisonniers, elle souhaite à terme le mettre en gérance pour 2024 pour assurer l'implication des gérants et le développement du camping.</p>		
Partenaires	<p>Bénéficiaires : commerçants, habitants, touristes</p> <p>CAUE : conseil en aménagement</p> <p>Sologne Tourisme</p> <p>Only Camp : exploitation du camping</p> <p>Conseil Régional</p> <p>François Tourisme Consultant : cabinet AMO</p> <p>CAP HEB : financeur</p>		
Dépenses prévisionnelles/définitives	Investissement : porté par la commune : 5 000 € HT		
Plan de financement prévisionnel / définitif	Exploitation du camping porté par Only Camp		
Calendrier prévisionnel	<p>Etude AMO : 12 450 € HT</p> <p>CAP HEB : structure légère en plein air : 4 265 € HT</p> <p>CAP Développement tourisme et loisirs</p> <p>Intervention du CAUE (conseil)</p> <p>Désignation AMO François Tourisme Consultant : 2021</p> <p>Etude de marché et de faisabilité : 2021</p> <p>Intervention du CAUE (conseil en aménagement) : 2022</p> <p>Réaménagement du camping : 2022-2024</p> <p>Adhésion au labels qualité et écoresponsables : 2024</p> <p>Renouvellement des hébergements existants : 2024-2025</p>		

Lien autres programmes et contrats territorialisés	-Fiche Action CRTÉ Valoriser les atouts touristiques (Orientation 2- DEVELOPPER L'EMPLOI, L'ECONOMIE ET LE TOURISME)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	-SCOT du Pays de Grande Sologne
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Développer le tourisme</li> <li>-Attirer une clientèle nouvelle</li> <li>-Faire connaître et mettre en avant la commune, le territoire</li> <li>-Favoriser l'économie et la vie de la commune</li> </ul>
Annexes	

## FICHE ACTION N°25

### Développement de l'événementiel durant la saison touristique

Orientation stratégique	Orientation stratégique n°3 : Valoriser le patrimoine local et développer l'attractivité touristique Développement de l'événementiel durant la saison touristique
Action nom	3.2
Action n°	En réflexion / En projet / Validée / En travaux / Terminée
Statut	Fort / Médian / Faible
Niveau de priorité	Commune de Neung-sur-Beuvron
Maitre d'ouvrage	Maître d'ouvrage
Description de l'action	Événements réalisés : -fête de la musique -festivité du 14 juillet -soirée moulins/frites (700 personnes)
Partenaires	CCSE Gîtes et chambres d'hôtes Camping municipal
Dépenses prévisionnelles/définitives	Plan de financement prévisionnel/ définitif
Plan de financement prévisionnel / définitif	Calendrier prévisionnel
Calendrier prévisionnel	Lien autres programmes et contrats territorialisés
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Indicateurs de suivi et d'évaluation Conséquence sur la fonction de centralité
Indicateurs de suivi et d'évaluation	-Faire Action CRTE Valoriser les atouts touristiques (Orientation 2 - DEVELOPPER L'EMPLOI, L'ECONOMIE ET LE TOURISME) -SCOT du Pays de Grande Sologne
Conséquence sur la fonction de centralité	Nombre d'événements organisés durant la saison touristique -Développer le tourisme -Attirer une clientèle nouvelle -Faire connaître et mettre en avant la commune, le territoire -Favoriser l'économie et la vie de la commune
Annexes	Annexes

## FICHE ACTION N° 26

### Réalisation d'un inventaire de la biodiversité

Orientation stratégique	Orientation stratégique n°3 : Valoriser le patrimoine local et développer l'attractivité touristique Réalisation d'un inventaire de la biodiversité
Action nom	3.3
Action n°	En réflexion / En projet / Validée / En travaux / Terminée
Statut	Fort / Médian / Faible
Niveau de priorité	Commune de Neung-sur-Beuvron
Maitre d'ouvrage	Contact avec le service Patrimoine Naturel du département.
Description de l'action	
Partenaires	Conseil Départemental
Dépenses prévisionnelles/définitives	Dépenses prévisionnelles/définitives
Plan de financement prévisionnel/ définitif	Plan de financement prévisionnel/ définitif
Calendrier prévisionnel	Calendrier prévisionnel
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Lien autres programmes et contrats territorialisés
Indicateurs de suivi et d'évaluation	-Fiche Action CRTE préservation de la biodiversité Solognote (Orientation 1 - TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE ) -SCOT du Pays de Grande Sologne
Conséquence sur la fonction de centralité	Nombre d'espèces recensées -Préserver la biodiversité locale -Préserver le patrimoine paysager de la commune -Eduquer la population à la préservation de l'environnement
Annexes	Annexes

## FICHE ACTION N° 27

### Valorisation des abords du Beuvron

Orientation stratégique	Orientation stratégique n°3 : Valoriser le patrimoine local et développer l'attractivité touristique
Action nom	Valorisation des abords du Beuvron : création de sentiers de randonnée
Action n°	3.4
Status	En réflexion / En projet / Validée / En travaux / Terminée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maitre d'ouvrage	Commune de Neung-sur-Beuvron
Description de l'action	Ce projet de valorisation des abords du Beuvron vise à mettre en valeur le patrimoine paysager de la commune. Pour cela une connexion entre le centre-bourg et la Bazinière a été conçue, ainsi que des aménagements de liaisons piétonnes. Un point d'eau a été créé ainsi que deux merrions végétalisés en entrée de bourg. Toutes les essences plantées sont locales (arbres et arbustes)
Partenaires	Bénéficiaires : habitants, touristes
Département	Investissement
Dépenses prévisionnelles/définitives	- Coût total du projet : 97 977 € HT
Plan de financement prévisionnel/définitif	Département (DDAD)
Calendrier prévisionnel	2022-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-Fiche Action CRTÉ Valoriser les atouts touristiques (Orientation 2- DEVELOPPER L'ECONOMIE, L'EMPLOI ET LE TOURISME) -Fiche Action CRTÉ Favoriser des mobilités plus vertueuses (Orientation 1- TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE) -SCOT du Pays de Grande Sologne
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de kilomètres d'itinéraires de promenades sur la commune
Conséquence sur la fonction de centralité	-Développer les mobilités douces à l'échelle de la commune -Sécuriser les itinéraires de randonnées -Préserver de la biodiversité et les paysages -Eduquer la population à la préservation de l'environnement
Annexes	

## FICHE ACTION N° 28

### Création d'un Explor'Game à destination des familles

Orientation stratégique	Orientation stratégique n°3 : Valoriser le patrimoine local et développer l'attractivité touristique
Action nom	Création d'un Explor' Game à destination des familles
Action n°	3.5
Status	En réflexion / En projet / Validée / En travaux / Terminée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maitre d'ouvrage	Communauté de Communes de Sologne des Etangs
Description de l'action	L'Explor'Game est un jeu d'aventure et d'exploration mêlant interactivité, chasse au trésor et course d'orientation. Avec l'Explor'Games Gustave et le mystérieux pendentif, accompagnez Gustave dans ses aventures et découvrez les richesses insoupçonnées du territoire de Sologne.
Partenaires	Cette application permet de découvrir le patrimoine Solognot de manière ludique, 12 circuits dans plusieurs villages Solognots avec vous embarquent pour un voyage étonnant dans le temps. L'accompagniez Gustave dans ses aventures et découvrez les richesses insoupçonnées du territoire. Muni de votre smartphone ou de votre tablette tactile et guidée par un parcours géolocalisé, vous devienez le héros de votre aventure. Basé sur l'environnement réel qui vous entoure, vous êtes invités à plonger au cœur de l'intrigue, relever des défis et Enigmes lancés par des personnages inspirés de l'univers fantastique. L'Application « Gustave et le pendentif » est disponible sur Google Play et Apple Store
Département	Sur la commune de Neung-sur-Beuvron le parcours s'effectue à vélo et propose une balade de 1,5 km partant du centre-bourg et menant à un étang.
Dépenses prévisionnelles/définitives	Bénéficiaires : habitants, touristes
Plan de financement prévisionnel/définitif	Commune de Neung-sur-Beuvron : commune inclut dans le projet Société Explor' Games : réalisation de l'application
Calendrier prévisionnel	Région LEADER 2022-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-Marque Sologne -Fiche Action CRTÉ Valoriser les atouts touristiques (Orientation 2- DEVELOPPER L'ECONOMIE, L'EMPLOI ET LE TOURISME) -Fiche Action CRTÉ Favoriser des mobilités plus vertueuses (Orientation 1- TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE) -SCOT du Pays de Grande Sologne
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de communes couvertes par l'application
Conséquence sur la fonction de centralité	-Sécuriser les itinéraires de randonnées -Faire connaître le territoire autrement -Découvrir le territoire de manière ludique -Valoriser l'histoire de la commune et du territoire -Favoriser les modes actifs
Annexes	

## FICHE ACTION N° 29

### Itinéraires de balades touristiques (Story Maps)

Orientation stratégique	Orientation stratégique n°3 : Valoriser le patrimoine local et développer l'attractivité touristique
Action nom	Itinéraires de balades touristiques (Story MAPS)
Action n°	3.6
Statut	En réflexion / En projet / Validée / En travaux / Terminée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maitre d'ouvrage	Observatoire de l'économie et des territoires
Description de l'action	<p>La Sologne est un territoire touristique en lien avec la cynégétique, et la proximité des châteaux de la Loire. De nombreuses résidences secondaires et hébergements touristiques de passages (halte d'une nuit, camping caristes) s'y sont implantés. Cependant l'histoire et le patrimoine unique des différents villages restent méconnus de ses habitants et de ses visiteurs. Aussi le Pays de Grande Sologne souhaite valoriser les particularités et traits communs des villages (architecture, histoire, nature, culture...) à travers des balades guidées géolocalisées et connectées appelées « Story Maps ». Ces balades seront présentées sous un même format à l'échelle des 25 villages.</p>
Partenaires	GRAHS : participation à l'élaboration des Story Maps (recueil d'informations historique et patrimoniales sur chaque communes, rédaction des textes, identification des éléments patrimoniaux des communes)
Dépenses prévisionnelles/définitives	L'observatoire de l'économie et des Territoires ; réalisation de l'application Europe ; financeur du projet
Plan de financement prévisionnel / définitif	Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne : appui à la réalisation du projet
Calendrier prévisionnel	Investissement
Lien autres programmes et contrats territorialisés	- Coût du projet pour les 25 communes : 27 000 € HT
Indicateurs de suivi et d'évaluation	LEADER : 22 168,80 € accordés en 2023
ConSEQUENCE sur la fonction de centralité	Livraison en septembre 2024
Annexes	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Marque Sologne</li> <li>-Fiche Action CRTE Valoriser les atouts touristiques (Orientation 2 - DEVELOPPER L'ÉCONOMIE, L'EMPLOI ET LE TOURISME)</li> <li>-Fiche Action CRTE Favoriser des mobilités plus vertueuses (Orientation 1 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ENERGETIQUE)</li> <li>Nombre de balades et promenades d'itinéraires touristiques sur la commune</li> <li>-Développer le tourisme</li> <li>-Développer des mobilités douces à l'échelle de la commune</li> <li>-Sécuriser des itinéraires de randonnées</li> <li>-Découvrir le territoire de manière ludique</li> <li>-Valoriser l'histoire de la commune et du territoire</li> </ul>

## FICHE ACTION N° 30

### Valorisation paysagère des traversées de villages

Orientation stratégique	Orientation stratégique n°3 : Valoriser le patrimoine local et développer l'attractivité touristique
Action nom	Itinéraires de balades touristiques (Story MAPS)
Action n°	3.7
Statut	En réflexion / En projet / Validée / En travaux / Terminée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maitre d'ouvrage	Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne
Description de l'action	<p>La Sologne est un territoire touristique en lien avec la cynégétique, et la proximité des châteaux de la Loire. De nombreuses résidences secondaires et hébergements touristiques de passages (halte d'une nuit, camping caristes) s'y sont implantés. Cependant l'histoire et le patrimoine unique des différents villages restent méconnus de ses habitants et de ses visiteurs. Aussi le Pays de Grande Sologne souhaite valoriser les particularités et traits communs des villages (architecture, histoire, nature, culture...) à travers des balades guidées géolocalisées et connectées appelées « Story Maps ». Ces balades seront présentées sous un même format à l'échelle des 25 villages.</p>
Partenaires	Bénéficiaires : commune, habitants, touristes
Dépenses prévisionnelles/définitives	Pays de Grande Sologne
Plan de financement prévisionnel / définitif	CAUE
Calendrier prévisionnel	Projet en cours
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Fiche Action CRTE Valoriser les atouts touristiques (Orientation 2 - DEVELOPPER L'ÉCONOMIE, L'EMPLOI ET LE TOURISME)</li> <li>-Fiche Action CRTE Favoriser des mobilités plus vertueuses (Orientation 1 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ENERGETIQUE)</li> <li>-SCOT du Pays de Grande Sologne</li> </ul>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de balades et promenades d'itinéraires touristiques sur la commune</li> <li>-Développer le tourisme</li> <li>-Développer des mobilités douces à l'échelle de la commune</li> <li>-Sécuriser les itinéraires de randonnées</li> <li>-Enrichir les espaces publics communaux</li> <li>-Participer à la visibilité et l'attractivité de la commune</li> </ul>
ConSEQUENCE sur la fonction de centralité	Annexes

## FICHE ACTION N° 31

### Organisation d'un salon de l'emploi et accueil du Klub Extraordinaire

Orientation stratégique	Orientation stratégique n°2 : Renforcer le pôle de centralité de Neung-sur-Bevron : travail, services, santé et commerces 2.4. Services à la population et vitalité du territoire Organisation d'un salon de l'emploi et accueil du Klub extraordinaire
Action nom	
Action n°	2.4.2
Statut	En réflexion / En projet / Validée / En travaux / Terminée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maitre d'ouvrage	Communauté de Communes Sologne des Etangs
Description de l'action	Le Klub Extraordinaire est une expérience immersive développée par le Département pour aller à la rencontre des personnes éloignées de l'emploi (ou en recherche) d'une manière innovante et ludique. Le format conteneur est particulièrement adapté pour être amené dans les territoires ruraux, éloignés des centres urbains. La première ambition est de familiariser le visiteur à l'importance de la connaissance de soi. Afin de réussir à trouver un environnement professionnel en adéquation avec ses propres besoins, ses valeurs et intelligences. Son second objectif est de lui donner confiance à travers une communication bienveillante. Et enfin, qu'il s'engage dans une démarche auprès de structure adéquate pour répondre à ses problématiques, découvre un métier et le parcours de formation correspondant.
Partenaires	L'installation du Klub extraordinaire a été mutualisée avec l'organisation d'un forum emploi réinariant les partenaires locaux.
Dépenses définitives	
Plan de financement définitif	
Calendrier prévisionnel	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
ConSEQUENCE sur la fonction de centralité	-Favoriser la vitalité urbaine -Renforcer le bâti existant -Attirer de nouveaux habitants
Annexes	

Bénéficiaires : jeunes, habitants, visiteurs...	Région Centre-Val-de-Loire Prise en charge par la région
	Prise en charge par la région
	15 et 16 décembre 2022 (récurrent)
	-Marque Sologne -Fiche Action CITE Développer une offre d'accueil des entreprises de qualité (Orientation 2-DEVELOPPER L'EMPLOI, L'ECONOMIE ET LE TOURISME) -SCOT du Pays de Grande Sologne
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
ConSEQUENCE sur la fonction de centralité	-Favoriser l'attractivité de la commune -Diversifier l'offre de services
Annexes	

## FICHE ACTION N° 32

### Création de logements inter-générationnels

Orientation stratégique	Orientation stratégique n°1 : Améliorer l'attractivité résidentielle 1.1. Adapter les espaces et bâtiments publics aux besoins de la population et aux enjeux climatiques
Action nom	Création de logements inter-générationnels
Action n°	1.1.8
Statut	En réflexion / En projet / Validée / En travaux / Terminée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maitre d'ouvrage	Communauté de Communes Sologne des Etangs
Description de l'action	La réhabilitation de l'ancienne maison de retraite de 2000 m <sup>2</sup> pourrait permettre la construction de logements inter-générationnels. Ces logements pourraient permettre d'accueillir de jeunes travailleurs qui peinent aujourd'hui à trouver un logement sur la commune ou des personnes âgées seules encore autonomes qui ne souhaitent pas habiter en EPHAD.
Partenaires	Le cabinet SCEF, AMO du projet de programmation de l'ancienne maison de retraite est chargé de déterminer l'igre à des enquêtes et à l'élaboration du diagnostic si l'extension du pôle de santé est la meilleure solution pour reconvertis les bâtiments de l'ancien EPHAD.
Dépenses définitives	Bénéficiaires : jeunes, personnes seniors...
Plan de financement définitif	
Calendrier prévisionnel	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
ConSEQUENCE sur la fonction de centralité	
Annexes	

## FICHE ACTION N° 33

### Organisation d'événements en lien avec la réduction des déchets

Orientation stratégique	Orientation stratégique n°2 : Renforcer le pôle de centralité de Neung-sur-Beuvron : travail, services, santé et commerces 2.4. Services à la population et vitalité du territoire
Action nom	Organisation d'un salon de l'emploi et accueil du Klub extraordinaire
Action n°	2.4.4
Statut	En réflexion / En projet / Validée / En travaux / Terminée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maitre d'ouvrage	Association 1000&1 partages
Description de l'action	Sensibilisation du grand public à travers des ateliers
Partenaires	Commune de Neung-sur-Beuvron SIEOM
Dépenses définitives	
Plan de financement définitif	Projet en cours
Calendrier prévisionnel	-Fiche Action CRTÉ Préparation de la biodiversité Solognote (Orientation 1 - TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Nombre de collecte des déchets organisées Kilos de déchets ramassés
Indicateurs de suivi et d'évaluation	-Préserver de la biodiversité et les paysages -Éduquer la population à la préservation de l'environnement
Conséquence sur la fonction de centralité	-Participer au développement de la vie locale -Participer à l'embellissement de la commune
Annexes	

## FICHE ACTION N° 34

### Développement de pistes cyclables inter-villages

Orientation stratégique	Orientation stratégique n°1 : Améliorer l'attractivité résidentielle 1.2. Améliorer la circulation et favoriser les modes actifs
Action nom	Développement de pistes cyclables inter-villages
Action n°	1.2.1
Statut	En réflexion / En projet / Validée / En travaux / Terminée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maitre d'ouvrage	Communauté de communes Sologne des étangs et commune de Neung-sur-Beuvron
Description de l'action	
Partenaires	Pays de Grande Sologne Conseil régional de Centre-Val de Loire Conseil départemental de Loir-et-Cher
Dépenses définitives	A définir
Plan de financement définitif	Plan de financement définitif
Calendrier prévisionnel	2023-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Lien autres programmes et contrats territorialisés
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de bouches et promenades d'itinéraires touristiques sur la commune Nombre de personnes utilisant le vélo pour des trajets domicile travail sur la commune
Conséquence sur la fonction de centralité	-Développer le tourisme -Développer des mobilités douces à l'échelle du territoire -Sécuriser les déplacements doux -Encourager les modes actifs au quotidien -Participer à la visibilité et l'attractivité des communes
Annexes	

## FICHE ACTION N° 35

### Elaboration du Contrat Local de Santé

#### Orientation stratégique

Orientation stratégique	Orientation stratégique n°2 : Renforcer le pôle de centralité de Neung-sur-Beuvron : travail, services, santé et commerces
2.3 Proposer une offre de soins adaptée	
Contrat Local de Santé	
Action nom	2.3.3
Action n°	En réflexion / En projet / Validée / En travaux / Terminée
Statut	Fort / Médian / Faible
Niveau de priorité	Pays de Grande Sologne
Maitre d'ouvrage	Améliorer la politique de prévention en matière de santé à l'échelle des 25 communes du Pays de Grande Sologne.
Description de l'action	Diagnostic territorial de santé en cours : échéance mars 2024
	Réalisation du plan d'actions et signature de la convention de partenariat : juillet/ septembre 2024

#### Lien autres programmes et contrats territorialisés

Indicateurs de suivi et d'évaluation	-SCOT du Pays de Grande Sologne
ConSEQUENCE sur la fonction de centralité	-Fiche Action CRITE Développement et structuration de l'offre de santé (Orientation 3-FAVORISER LE MEILLEUR ETRE SOCIAL)
Annexes	Seront définis dans la convention du CLS

#### Indicateurs de suivi et d'évaluation

ConSEQUENCE sur la fonction de centralité

-Améliorer la santé des habitants du territoire

-Mener des actions de prévention et de pédagogie

#### Annexes

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de clubs participants au projet de territoire
ConSEQUENCE sur la fonction de centralité	-Contribuer à la rencontre des acteurs sportifs du territoire et à la dynamique du projet

#### Annexes

## FICHE ACTION N° 36

### Projet Sportif de Territoire

Orientation stratégique	Orientation stratégique n°2 : Renforcer le pôle de centralité de Neung-sur-Beuvron : travail, services, santé et commerces
Action nom	2.4. Services à la population et vitalité du territoire
Action n°	Projet Sportif de Territoire
Statut	2.4.5
Niveau de priorité	En réflexion/ En projet / Validée / En travaux / Terminée
Maitre d'ouvrage	Fort / Médian / Faible
Description de l'action	Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne
	Toutes les collectivités du territoire sont labellisées Terre de jeux dans le cadre IO 2024 de paris, ce qui en fait le seul territoire entièrement couvert par ce label à l'échelle nationale en milieu rural.
Partenaires	Le projet sportif se déroule en 3 axes, 6 objectifs et 18 actions :
	-Augmenter l'attractivité de l'ensemble du territoire en améliorant l'offre d'équipements sportifs
	-Favoriser et soutenir l'émergence d'une politique sportive dynamique à l'échelon du Pays
	-Promouvoir l'activité physique et sportive comme élément déterminant de la santé et du bien-être pour la population Solognote
	Bénéficiaires : habitants du territoire
	Comité régional olympique et sportif CVL
	IMDS
	Cout lié à l'organisation d'événements
Partenaires	
Dépenses prévisionnelles/définitives	
Plan de financement prévisionnel / définitif	Plan de financement prévisionnel / définitif
Calendrier prévisionnel	Calendrier prévisionnel
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
ConSEQUENCE sur la fonction de centralité	
Annexes	

1.1.7 Végétalisation du cimetière	Commune de Neung-sur-Beuvron	2 000 €	2 000 €	
1.1.8 Cr éation de logements interg nerationnels	CCSE	A d finir		
1.2.1 S ecurisation de la travers e de ville RD 923-925	Commune de Neung-sur-Beuvron	440 000 €	DET R 81 258 €	DET R 81 258 € Accord es en 2023
			CD41 (DSR) 30 000 €	CD41 (DDAD) 43 700 €
			Accord es en 2023	Accord es en 2023
			CCSE 71 183 €	CCSE 71 183 €
			Accord es	Accord es
1.2.2 D eveloppement d'une piste cyclable du centre-bourg à Ecoparc	CCSE,	A d finir		
1.2.3 D eveloppement de pistes cyclables inter-villages	CCSE,	A d finir		
1.3.1 Mise en accessibilité PMR des espaces et bâtim ents publics [Maine, future recyclerie, future halle...]	Commune de Neung-sur-Beuvron	80 000 €	DSIL 40 000 €	DSIL 40 000 € Accord es en 2023
1.3.2 Achat de vél os adaptés pour l'EPHAD avec mise à disposition du public	CIAS	19 807€	Europe (LEADER) 15 846 €	Europe (LEADER) 15 846 € Accord es
1.3.3 Organisation d'ateliers de prévention pour les séniors	SEPIA 41 + EHPAD Neung-sur-Beuvron			
2.1.1 Cr éation d'une boutique éphém ère	Commune de Neung-sur-Beuvron	1 000 €		
2.1.2 Partici pation au d eveloppement de la recyclerie (cr éation r epair vélo, point conseil budget, atelier zéro déchets, ludothèque)	CCSE + Association 1000&1 Partages			
2.1.3 Mise à disposition de l'application panneau Pocket	CCSE	200 € par an	200 €	
2.1.4 Mise en place d'un outil de suivi de la vacances commerciale	CCSE, Commune de Neung-sur-Beuvron +			

### Annexe 3 : Maquette financière

Au titre de l'ann e budg étaire 2024, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financi ère annuelle prévisionnelle pr écise les financements pr évus en d ébut de chaque ann e

Action	Maitre d'ouvrage	Montant total du projet (HT)	Part du maitre d'ouvrage	Part de l'Etat	Part des autres financeurs
1.1.1 Requalification de la friche commerciale	Commune de Neung-Sur-Beuvron	4 750 € (études)	3 325 €		Banque des Territoires 1 425 € Accord es en février 2023
1.1.2 Aménagement d'une halle, r éhabilitation de patrimoine bâti et aménagement d'espaces publics	Commune de Neung-sur-Beuvron	1 300 000 €	321 000 €	DET R/DSIL 700 000 € En cours	Région (IRST) 279 000 € Accord es
1.1.2 Aménagement d'une halle, r éhabilitation de patrimoine bâti et aménagement d'espaces publics (études)	Commune de Neung-sur-Beuvron				Banque des Territoires 25 000 € Accord es
1.1.3 Programmation de la friche de la maison de retraite	CCSE	250 000 €	50 000 €	DET R/DSIL 107 000 € En cours	Banque des Territoires 18 000 € Accord es
					Région (IRST) 72 000 € Accord es
1.1.4 Reconstruction du collège	Département de Loi-et-Cher	15 000 000 €			
1.1.5 D éimpérmeabilisation et renaturation de la cour d'école des Carnutes	Commune de Neung-sur-Beuvron	370 000 €		Fond s vert	Agence de l'eau 176 600 € Accord es
					CD41 (DDAD et AAP aire de jeux)
					A solliciter Europe (FEDER)
					A solliciter CAF
					A solliciter
1.1.6 Extension du gymnase	Commune de Neung-sur-Beuvron	750 000 €		DSIL 150 000 € Accord es	Plan sport 41 100 000 € (En cours) Région (IRST) 50 000 € (A solliciter) ANS 130 000 € (En cours)

	Observatoire des Territoires					Financement LEADER
2.1.5 Développement de l'Eco Parc	CCSE	À définir				
2.2.1. Crédit d'un marché de producteurs locaux	Commune de Neung-sur-Beuvron	1 000 € par an	1 000 €			
2.2.2. Organisation d'un pique-nique participatif à la ferme	Association « Ici en Sologne »					
2.3.1. Extension du pôle santé ou mise à disposition de praticiens supplémentaires	CCSE	A définir				
2.3.2. Proposition de consultations pour personnes sans médecin traitant	CPTS Sologne	A définir				
2.3.3. Elaboration du Contrat Local de Santé	Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne	Coût RH et actions				
2.4.1. Offre de services dédiés à la parentalité	CCSE	A définir				
2.4.2. Organisation d'un salon de l'emploi et Accueil du Klub Extraordinaire	Commune de Neung-sur-Beuvron + Conseil Régional					
2.4.3. Création d'un espace France Services	CCSE					
2.4.4. Organisation d'événements en lien avec la réduction des déchets	Association 1000&1 partages + SIEOM					
2.4.5. Projet sportif de territoire	Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne					
3.1. Développement du camping municipal	Commune de Neung-sur-Beuvron	12 450 € (étude faisabilité)	5 000 €		CAP HEB 4 265 € Accordés	
3.2. Développement de l'événementiel durant la saison touristique	Commune de Neung-sur-Beuvron					
3.3. Réalisation d'un inventaire de la biodiversité communale	Commune					
3.4. Valorisation des abords du Beuvron : création de sentiers de randonnée	Commune de Neung-sur-Beuvron	97 977 €			Financement DDAD (Cd41)	